

# LE P'TIT TOUVERACOIS

Année 2003 Numéro 5

15 octobre 2003

## MEUNIER TU DORS



Avez-vous trouvé où se situe ce joli moulin.

Non, oui .....

Allez ! cherchez bien !

Je suis sûre que vous l'avez déjà vu....

A la déchetterie bien sûr

Quel beau décor

**Félicitations à Monsieur BAYARD**

A ceux qui n'auraient pas vu le moulin, je leur recommande vivement d'aller à la déchetterie  
Ils en profiteront pour jeter leurs déchets  
Cela leur évitera de les faire brûler dans le jardin  
Et d'enfumer les voisins.  
Merci de votre civisme

**Meunier tu dors**

**Ton moulin, ton moulin**

**Va trop vite**

**Meunier tu dors**

**Ton moulin, ton moulin**

**Va trop fort**

**Ton moulin, ton moulin,**

**Va trop vite**

**Ton moulin, ton moulin**

**Va trop fort**

## SOMMAIRE

1 - Le Mot du Maire

2 - Délibérations

3 - Etat Civil

4 - Horaire Mairie - N° d'urgence

5 - Budget

6 - Centre de Secours

7 - Environnement

8 - Hommage

9 - La Vie des associations

10 - La vie à l'école

11 - Rétrospective d'un centenaire

12 - A vos casseroles

13 - Jeux

## HORAIRE DE LA DECHETTERIE

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 9 h à 12 et de 14 h à 18 h

Mercredi de 14 h à 18 h

Fermée le mardi et le mercredi matin

## LE MOT DU MAIRE

Le n°5 du P'tit TOUVERACOIS vous tracera l'ensemble des événements qui ont marqué la vie de notre commune sur les neuf derniers mois.

Nous avons pu constater, comme nous le souhaitions lors du précédent Journal, le retour au calme dans la CC3B. Un nouveau président Daniel SAUVAITRE anime activement l'équipe composée de :

- Jacques CHABOT chargé des services aux communes.
- Pierre TESSONNEAU chargé des travaux en cours.
- Joëlle JAULIN chargée du tourisme.
- Gilles CHATELIER chargé des transferts de charges.
- Alain DAVID chargé de l'économie.

La Directrice reste inchangée en la personne de Laurence NEMES. Cette nouvelle structure d'encadrement met les bouchées doubles pour vous permettre d'apprécier le bien fondé d'une communauté de communes.

Vous avez été nombreux et enthousiastes au centenaire des écoles de TOUVERAC, ou tous les responsables ; institutrice, instituteurs, parents d'élèves, comité des fêtes, bénévoles ont su nous faire partager beaucoup de joies et d'émotions. Pour clôturer cette manifestation, après un excellent repas dansant, un superbe feu d'artifice a été tiré. Que toutes et tous soient chaleureusement remerciés.

Nous poursuivons notre politique d'installation de nouvelles habitations sur la commune. A ce jour, nous avons 15 demandes de CU (certificat d'urbanisme) et 11 demandes de permis de construire.

Malgré de multiples démarches :

- Délibérations pour interdire les baignades dans les étangs sur la commune
- Mise en place de panneaux, souvent arrachés aussitôt que nous les avons posés.
- Visites régulières de notre gardien de police municipale pour contrôler le respect de nos délibérations.
- Interventions de la gendarmerie.

Ce que nous redoutions est arrivé aux étangs de Puyconneau. Un feu vraisemblablement dû à l'imprudence a provoqué la destruction de 5 hectares de forêt.

Cet incendie a été maîtrisé grâce à la dextérité de nos sapeurs pompiers de Baignes-Touvérac aidés de 6 casernes venues en renfort.

Ce n'est pas par plaisir que nous interdisons ces baignades.

1. Les étangs sont d'anciennes carrières d'extraction de terre blanche avec des profondeurs de l'ordre de 18 à 35 m à proximité des rives.
2. La forêt étant proche, les nombreux feux de camp allumés régulièrement aux bords des étangs sont de graves dangers permanents.

La commune a la chance d'avoir un patrimoine naturel remarquable. Les journées de l'environnement qui ont eu lieu en mai ont permis à un public nombreux d'apprécier et de vérifier cette richesse, alors préservons cet environnement.

Cela me permet d'en venir à la belle exposition réalisée par la Fédération des chasseurs de la Charente sur le loup. La « Ronde des Loups » a été très appréciée par l'ensemble des classes venues de tout le grand secteur.

Actuellement vous avez reçu vos feuilles d'impôts 2003, taxes foncières bâti et non bâti, taxes d'habitation, vous remarquerez que votre conseil municipal conscient des augmentations à venir, département et taxes sur les ordures ménagères, a voté le maintien des taux au même niveau que 2002.

J'apprends en clôturant mon propos une bonne nouvelle que je m'empresse de vous communiquer : les hôpitaux du Sud-Charente vont inaugurer l'unité de chauffage au bois du Château Saint Bernard début janvier 2004. Cette information nous sécurise pour une durée de l'ordre de dix ans - affaire à suivre... En revanche, il est envisagé le transfert d'activité des personnes âgées sur Barbezieux compensé par une extension de lits en convalescence et en rééducation fonctionnelle au Château.

L'équipe du conseil municipal, du P'tit Touvéracois et moi-même vous souhaitons bonne lecture de ce n° 5.

## DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 09 JANVIER 2003

**PRÉSENTS** : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, Mme PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Mme BODIN Marie-Paule.

**ABSENT excusé**: SALMON Jean-Michel, (pouvoir à M. PANIER Thierry)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur HUGUES Jacky

### TRAVAUX CONCERNANT LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente les devis qui lui ont été adressés concernant la fourniture et la pose de robinets thermostatiques dans les bâtiments scolaires.

Le devis de l'entreprise BONNAUDIN S.A.R.L Père et Fils., Z.I. La Bourbonnerie, 16360 TOUVÉRAC a été retenu.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE :

- de faire réaliser les travaux de concernant la fourniture et la pose de robinets thermostatiques dans les bâtiments scolaires par l'entreprise BONNAUDIN S.A.R.L Père et Fils .
- le financement de ces travaux sera budgétisé lors du vote du Budget Primitif 2003
- de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Charente

### REVALORISATION DE LA DOTATION SPECIALE POUR LE LOGEMENT DES INSTITUTEURS-

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 13 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de la Charente par lequel celui-ci demande l'avis du Conseil Municipal sur le pourcentage d'augmentation pour l'exercice 2002 de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents émet un avis favorable à l'augmentation de 1,86 % proposée par Monsieur le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

---

### SEANCE DU 6 FEVRIER 2003

**PRÉSENTS** : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, Mme PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Madame BODIN Marie-Paule.

**ABSENT** : Monsieur SALMON Jean-Michel.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur BOUDEAU André

### TARIFS DES VACATIONS FUNERAIRES /POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que jusqu'à ce jour, seuls ses deux adjoints et lui-même interviennent en matière d'opérations funéraires.

Chacune d'elle donnant lieu au paiement pour la commune d'une vacation selon les tarifs déterminés par les délibérations du 06/12/2001 et 10/01/2002.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante que le Gardien de Police Municipale, Monsieur Dominique BOUTIN est assermenté depuis le 17/01/2003

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que pour chacune des opérations funéraires ci-dessous énumérées soit fixé un tarif unique de 15 € lequel sera doublé les DIMANCHES et jours fériés

- Départ de corps AVANT ou APRÈS mise en bière
- ARRIVÉE de corps AVEC ou SANS mise en bière
- INHUMATION ou EXHUMATION de CORPS
- SOINS de conservation

Le Gardien de Police Municipale assiste dans le cadre de ses fonctions aux opérations funéraires pour lesquelles la commune lui reversera les vacations correspondantes selon l'état récapitulatif semestriel émargé par Monsieur le Maire et qui sera adressé au TRESOR PUBLIC avec le bulletin de paie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- de fixer au tarif unique de 15 € lequel sera doublé les dimanches et jours fériés l'ensemble des opérations funéraires ci-dessus énumérées à compter du 07/02/2003 ce qui implique que cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures concernant le tarif des vacations,
- qu'il sera reversé par la commune sur présentation d'un état récapitulatif visé par Monsieur le Maire les vacations correspondantes aux interventions du Gardien de Police Municipale en matière funéraire, à compter du 07/02/2003

#### **OPPOSITION AU PROJET DE CREATION D'UN CENTRE DE STOCKAGE (ENFOUISSEMENT) DE DECHETS INDUSTRIELS SUR LA COMMUNE DE BORS DE BAINES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Société SURCA a un projet d'enfouissement sur la commune de BORS de BAINES, d'un centre de stockage (enfouissement) de déchets industriels dits banals et « assimilés » ( un million cinq cent mille tonnes au départ...)

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE décide de se prononcer contre la création de ce centre pour les motifs suivants :

- la municipalité refuse le principe d'enfouissement des déchets quelque soit le lieu, elle souhaite que les techniques existantes soient mises en œuvre pour traiter les déchets afin de protéger notre environnement et prendre en compte les personnes et leur qualité de vie.
- La proximité du Centre Médical du Château Saint Bernard à TOUVÉRAC
- Protection du Lary (Site N°81 NATURA 2000)

A ce rythme là, de par la concentration du nombre de décharges dans notre région, le SUD CHARENTE et la HAUTE SAINTONGE deviendraient le PAYS des POUBELLES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

#### **SEANCE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2003**

**PRÉSENTS** : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, GUILLORIT Pierre, Mme PAULAY Josette, Messieurs. PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Mme BODIN Marie-Paule.

**ABSENTS** : SALMON Jean-Michel, BARBET Claude

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur HUGUES Jacky

**RENOVATION ET EXTENSION DES BATIMENTS SCOLAIRES / DEMANDE DE SUBVENTION – DGE- EXERCICE 2003**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu de faire réaliser (délibération du 09/01/2003) des travaux importants de rénovation des bâtiments scolaires comprenant :

- Peinture intérieure
- Chauffage

respectivement par les entreprises PINAUD S.A.R.L et BONNAUDIN S.A.R.L Père et Fils.

Monsieur le Maire insiste sur le caractère urgent de ces travaux car il est impératif que ceux-ci soient réalisés pour les festivités du centenaire de l'école de TOUVÉRAC à savoir le 28 juin 2003.

Afin que ceux-ci puissent être effectués dans les délais, Monsieur le Maire, sollicitera de Monsieur le Préfet une dérogation au Code des Marchés Publics de façon à ce que ces prestations rentrent dans le cadre d'un marché public sans formalités préalables indépendamment de l'extension des bâtiments scolaires.

Monsieur le Maire fait part de son entretien de ce jour avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie lequel lui a confirmé le maintien des classes existantes mais aussi la possibilité d'accueillir les enfants de petite et moyenne section (3 à 4 ans) pour la rentrée scolaire 2004/2005.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie suggère que Monsieur le Maire et son Conseil Municipal déposent une demande de DGE de façon à pouvoir entreprendre les travaux d'extension de l'école publique dès le début de l'année 2004, en fonction des effectifs.

C'est dans cette perspective que Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet qui consiste, suivant, l'esquisse architecturale de Madame Françoise NANOT-HERBRETEAU, Architecte, à une extension des bâtiments de l'école publique de la commune comprenant :

- Gros Œuvre,
- Charpente, Couverture,
- Menuiseries extérieures et intérieures,
- Cloisons sèches- Plafonds,
- Revêtement de sol souple- Carrelage,
- Peinture,
- Electricité- Chauffage
- Plomberie- Ventilation mécanique

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire précise qu'il convient de demander à Monsieur le Préfet du département de la Charente, l'attribution pour l'année 2003 d'une subvention au taux maximum du montant de l'opération au titre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.).

Il expose les aides escomptées à savoir une subvention du Conseil Général de la Charente au titre du développement socio-éducatif concernant les bâtiments scolaires du 1<sup>er</sup> degré ; la part restante pouvant être financée par emprunt et autofinancement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- confirme son intention de faire réaliser dans les meilleurs délais les travaux de rénovation au niveau des peintures et du chauffage par les entreprises PINAUD S.A.R.L et BONNAUDIN S.A.R.L Père et Fils.
- décide de faire réaliser l'extension de l'école Publique de la commune en vue de la rentrée scolaire 2004/2005 dans la mesure où les effectifs seront suffisants
- donne son accord à l'étude de faisabilité présentée par Madame NANOT-HERBRETEAU, Architecte,
- adopte le plan de financement présenté,
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Charente l'attribution d'une subvention au titre de la D.G.E.- Exercice 2003-*Bâtiments communaux, ÉCOLE*- au taux maximum du montant de l'opération,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles, pour négocier et arrêter le montant de l'emprunt ou/et l'autofinancement pour la part restante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

### **SEANCE DU JEUDI 06 MARS 2003**

**PRÉSENTS** : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, SALMON Jean-Michel, Mme PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Mme BODIN Marie-Paule.

**ABSENTS** : Monsieur GUILLORIT Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur BOUDEAU André

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic et l'avant projet concernant l'aménagement de deux logements locatifs au lieudit « Le Pruneau » établi par l'architecte Madame Françoise NANOT-HERBRETEAU ainsi que l'étude de faisabilité financière élaborée par l'économiste Laurent MORELET, en date du 11 février 2003.

Il ressort de ces documents qu'il serait préférable que cet aménagement se décompose en :

- un T2 d'environ 40 m<sup>2</sup>
- un T3 d'environ 62 m<sup>2</sup>
- avec création en option d'une remise à l'usage du logement T3.

Monsieur le Maire précise que l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage malgré cette modification optionnelle du projet initial à ne pas dépasser le montant des travaux estimé, lequel a été accepté par délibération du 17 octobre 2002 reçu à la Sous Préfecture de Cognac le 06 novembre 2002.

Il rappelle que pour le mode de dévolution des travaux, il a été décidé de procéder par mise en concurrence simplifiée (art. 26 et 27 du Code des marchés publics).

Il précise que la commission chargée de l'examen des offres est constituée des membres qui ont été désignés en séance du 17 octobre 2002, aucune modification n'étant apportée par ailleurs à la liste des autres personnes qui doivent siéger en application du Code des Marchés Publics.

**APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- confirme son accord au projet d'aménagement de deux logements locatifs au lieudit « Le Pruneau »,
- accepte la modification d projet initial avec la possibilité de création d'une remise sans dépassement du montant des travaux estimé,
- autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer le permis de construire ,
- donne pouvoir à Monsieur Alain DAVID, Maire, pour procéder aux formalités nécessaires à la bonne réalisation de ce projet, pour obtenir des subventions, pour négocier et arrêter le montant de l'emprunt, pour la signature du Marché Public, du contrat de prêt et toutes pièces utiles.

### **SUBVENTION POUR VOYAGES EDUCATIFS-COLLEGE ANDRE MALRAUX DE BAINES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant du Collège André MALRAUX de BAINES- SAINTE-RADEGONDE où sont scolarisés SEPT enfants de la commune.

La subvention demandée est destinée à aider financièrement les familles des élèves figurant sur la liste établie par le collège dans le cadre d'un voyage en Irlande pour cinq d'entre eux du 03 au 10 mai 2003 et pour les deux autres dans le cadre d'un voyage en Italie entre le 7 et 12 avril 2003.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ de ses membres présents d'accorder une subvention qui sera versée directement à l'Etablissement Scolaire sur le Budget Primitif 2003 à l'article 6574 (*Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 10.

---

#### SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2003

**PRÉSENTS** : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Mme PAULAY Josette, Messieurs. PANIER Thierry, BOUTIN François, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain.

**ABSENTS excusés** : Monsieur LEYMARY Jean-Guy (pouvoir à M. HUGUES Jacky), Madame BODIN Marie-Paule (pouvoir à M. LAUBERTON Maxime).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur HUGUES Jacky

#### PARTICIPATION section FORÊT – SIVM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Trésorier Comptable de Baignes lui a fait parvenir un titre de recette concernant la participation de la commune à la section FORÊTS du SIVM de Baignes-Sainte-Radegonde.

Madame le Trésorier Comptable souhaite que cette somme soit prévue et imputée sur le compte de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette requête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents d'augmenter le compte de la commune, laquelle sera destinée au règlement de la participation de la commune à la section Forêts du SIVM du canton de Baignes.

Cette opération fera l'objet d'une décision modificative.

#### RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNE DE BAINES-STE-RADEGONDE

Monsieur le Maire rappelle :

- que par délibération du 07 février 2002 le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi de Gardien de Police Municipale à Temps Non Complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2002,
- qu'une convention de mise à disposition de l'agent recruté a été conclue le 26 avril 2002 ( reçue le 06 mai 2002 à la S/Préfecture de Cognac) pour une durée d'une année renouvelable avec la commune de BAINES-SAINTE-RADEGONDE à raison de 18 heures hebdomadaires,
- que celle-ci est arrivée à son terme et qu'il serait souhaitable de la reconduire avec la commune de BAINES-SAINTE-RADEGONDE pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> mai 2003,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à reconduire la convention de mise à disposition du Gardien de Police Municipale avec la commune de BAINES-SAINTE-RADEGONDE pour une durée de trois années, à raison de 18 heures hebdomadaires,
- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### APPROBATION DU PROGRAMME DE VOIRIE 2003- SIVM-

Monsieur le Maire

- rappelle que par convention de mandat en date du 20 juillet 2001 annexée à la délibération du 05 juillet 2001, reçues à

la sous-préfecture de Cognac le 26 juillet 2001 ; le Conseil Municipal a confié au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de BAINES-SAINTE-RADEGONDE (SIVM- Mairie -16360 BAINES), la réalisation des travaux de voirie communale afin d'aider la commune dans ses projets de voirie,

- présente à l'Assemblée le programme prévisionnel voirie 2003 :
  - demande à l'Assemblée communale de se prononcer sur ce programme prévisionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le programme de VOIRIE 2003 présenté pour la commune de TOUVÉRAC
- charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires à la réalisation du programme et l'autorise à signer toutes pièces utiles à sa bonne fin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

### **SEANCE DU JEUDI 05 JUIN 2003**

**PRÉSENTS** : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, Mme PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Mme BODIN Marie-Paule.

**ABSENTS EXCUSÉS**: Monsieur BOUDEAU André, Monsieur SALMON Jean-Michel (pouvoir à Mme PAULAY Josette)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur HUGUES Jacky

### **CREATION D'UNE VOIE URBAINE PRIVEE COMMUNALE- « LE PRUNEAU » - CHOIX DE L'ENTREPRISE-**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qui lui ont été adressés concernant la création d'une voie urbaine privée communale au lieudit « Le Pruneau ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise de travaux publics FRAPPIER Jean Marie qui propose la réalisation de la voie susvisée,

### **HABILITATION DE MR LE MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION AVEC EDF-GDF**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d' EDF-GDF Services VAL de CHARENTE concernant des travaux de reconstruction et sécurisation des lignes électriques HTA ( 20 000 Volts) / BT qui vont du bourg de BAINES, de la RIGAUDERIE (commune de REIGNAC) à l'ESPIS commune de TOUVÉRAC .

Il ressort du plan cadastral fourni avec le projet de convention que le tracé des lignes susvisées traverse les parcelles n°s 1038 et 1042 sections A2 au lieudit « Les Espis » appartenant à la commune de TOUVÉRAC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'habiliter à signer la convention dont il a donné lecture avec la présentation des travaux envisagés par EDF-GDF ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur les travaux envisagés par EDF-GDF,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **CREATION D'UNE VOIE URBAINE PRIVEE COMMUNALE AU LIEUDIT « LE PRUNEAU »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux concernant l'aménagement du bâtiment communal situé au lieudit « Le Pruneau » en deux logements locatifs doivent commencer sous peu dès que l'ensemble des formalités administratives liées à cette opération aura été effectué.

Monsieur le maire précise :

- qu'il est nécessaire de créer une voie urbaine privée communale permettant l'accès des futurs locataires à ces logements et le passage des riverains ,
- que cette future voie sera constituée d'une partie de la parcelle 1062p section B comme indiqué sur le document d'arpentage effectué le 11 juin 2003 par Jacques DOURIEU, Géomètre Expert DPLG
- que celle-ci se situera sur le domaine privé de la commune et ne nécessitera pas d'enquête publique laquelle devra être accomplie lorsque le Conseil Municipal décidera de faire classer cette voie urbaine privée communale en chemin rural.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée communale de se prononcer sur ce projet de création d'une voie urbaine privée communale au lieudit « Le Pruneau ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de faire réaliser une voie urbaine privée communale au lieudit « Le Pruneau » sur une partie de la parcelle 1062p section B (appartenant à la Commune) selon le document d'arpentage annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

#### **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE M. ET MME WILLIOT JEAN-CLAUDE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de Permis de Construire pour une maison à usage d'habitation formulée par M. et Mme WILLIOT Jean-Claude.

Celle-ci concerne une partie du terrain cadastré section B parcelle n°213 p d'une superficie de 2400 m<sup>2</sup> au lieudit « Les Champs du Puits ».

Monsieur le Maire rappelle que :

- la commune n'est dotée ni de Plan d'Occupation des Sols ni de tout autre document en tenant lieu ;
- elle est donc assujettie à la règle de la constructibilité limitée énoncée à l'article L. 111.1.2. du code de l'urbanisme ;
- au regard de cet article, seules peuvent être autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune, les constructions sur délibération motivée du Conseil Municipal si celui-ci considère que l'intérêt de la commune le justifie sans porter atteinte à l'environnement et dans le respect des règles générales d'aménagement et d'urbanisme.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance pour la commune d'accueillir de nouveaux habitants afin d'éviter une diminution de la population et de participer au rajeunissement de celle-ci.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de l'ensemble des documents relatifs à la demande susvisée ; le Conseil Municipal :

- considère qu'une construction nouvelle serait la bienvenue dans notre commune et qu'il existe déjà des maisons dans le secteur concerné,
- considère que les travaux d'extension du réseau électrique seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electricité et de Gaz de la Charente dans un délai de 3 à 4 mois à compter de la délivrance du permis de construire,
- considère que pour sa part, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de BAINES-STE-RADEGONDE effectuera les travaux d'extension du réseau d'eau pour l'alimentation en eau potable dans les 6 mois à compter de la date de délivrance du permis de construire,

- considère que ce projet de construction ne porte pas atteinte à l'environnement et contribue à éviter une diminution de la population communale tout en apportant des ressources nouvelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur la demande de Permis de Construire de M. et Mme WILLIOT Jean-Claude pour les motifs susvisés.

#### **REVISION DE LA RENTE QUE VERSE LA COMMUNE A M. FONTENEAUD AMEDEE**

Monsieur le Maire

**-RAPPELLE-**

Que la Commune de TOUVÉRAC a arenté à Monsieur FONTENEAUD Amédée par acte de vente N°616 du 29 avril 1986 passé chez Maître ORVOIRE Michel, Notaire à BAINES un ensemble d'immeubles bâtis consistant en deux petites maisons d'habitation de deux pièces au lieu-dit « Le Pruneau » cadastrées Section B.

Que par suite de cette convention la commune de TOUVÉRAC s'est engagée à verser à terme échu les premiers de chaque mois une rente en argent indexée sur la base de l'indice des 295 postes pour la France entière, publié par l'INSEE.

**-INDIQUE-**

Qu'il est nécessaire de réviser ladite rente à compter du mois de JUIN 2003.

Il ressort d'après les calculs effectués par Maître ORVOIRE Michel que :

- à compter du 1er Juin 2003 la commune devra verser à Monsieur. FONTENEAUD une rente d'un montant de 219,45 Euros (DEUX CENT DIX NEUF EUROS QUARANTE CINQ CENTS).

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré décide qu'à compter du 1er JUIN 2003 le montant de la rente de Monsieur FONTENEAUD Amédée sera de 219,45 Euros (DEUX CENT DIX NEUF EUROS QUARANTE CINQ CENTS) mensuels.

#### **APPROBATION DU PROJET DE STATUTS MODIFICATIFS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 08 novembre 2001, il a été décidé l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de statuts modificatifs approuvé par le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Fourrière et lui demande de se prononcer sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de STATUTS MODIFICATIFS du SYNDICAT INTERCOMMUNAL de la FOURRIÈRE.

#### **TRAVAUX de VOIRIE**

Monsieur le Maire

- rappelle que par convention de mandat en date du 20 juillet 2001 annexée à la délibération du 05 juillet 2001, reçues à la sous-préfecture de Cognac le 26 juillet 2001 ; le Conseil Municipal a confié au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de BAINES-SAINTE-RADEGONDE (SIVM- Mairie -16360 BAINES), la réalisation des travaux de voirie communale afin d'aider la commune dans ses projets de voirie,
- la délibération du 24 avril 2003 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le programme prévisionnel de voirie 2003,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que selon le marché public passé par le SIVM avec la société SCOTPA la charge de la commune est dorénavant estimée à la somme de 10 243, 31 € TTC (17 663, 77 € TTC de travaux de voirie - 7 132, 80 € du FDAC - 287,66 € d'excédent du programme 2001) ce qui dégage donc un reliquat de 8 506, 27 € .

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser ce reliquat à la dépense communale suivante :

- remise en état du chemin VC n°210 Départ R.D. 14 jusqu'au stop lieudit « Chez Cosson »

Pour ces travaux, il propose de retenir l'entreprise SCOTPA qui présente un devis dans les conditions de prix favorables tenues pour le marché public du SIVM du canton de BAINES et pour la somme de 17 660, 14 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la SCOTPA à l'Assemblée Communale.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'Assemblée Communale de se prononcer sur ces différents points.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- considérant qu'il est important de remettre en état les chemins de la commune pour le bien être de la population locale mais aussi pour des raisons de sécurité des personnes,
- considérant qu'il ne faut pas hésiter à faire effectuer des travaux dans la mesure où il est possible de bénéficier de prix attractifs,
- considérant que certains chemins nécessitent des travaux dans des délais très courts et que le chemin V.C. n°210 Départ R.D. 14 jusqu'au stop lieudit « Chez Cosson » fait partie de ceux-là,
- considérant qu'il y a lieu de retenir l'entreprise SCOTPA qui présente un devis aux meilleures conditions,
- décide de faire réaliser les travaux de remise en état dans son intégralité du chemin V.C. n°210 Départ R.D. 14 jusqu'au stop lieudit « Chez Cosson » par la société SCOTPA,
- décide que le financement se fera par emprunt,
- donne pouvoir à Monsieur Alain DAVID, Maire, pour procéder aux formalités, pour négocier et arrêter le montant de l'emprunt, pour la signature du contrat de prêt et de toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,
- décide que cette opération fait l'objet de la décision modificative N°02 d'augmentation de crédit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

#### **SEANCE DU JEUDI 03 JUILLET 2003**

**PRÉSENTS** : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Mme PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Mme BODIN Marie-Paule.

**ABSENTS EXCUSÉS**: Monsieur BOUDEAU André (pouvoir à M. DAVID Alain)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur HUGUES Jacky

#### **DECISION MODIFICATIVE N°06 AUGMENTATION DE CREDIT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Primitif de l'exercice 2003 étant insuffisants, il est nécessaire de voter une augmentation de crédit.

#### **INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE SUR LE TERRAIN DE PETANQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait des membres du Club Bouliste TOUVÉRAC-BAINES de bénéficier d'un éclairage satisfaisant sur le terrain de pétanque.

Monsieur le Maire présente les devis qui lui ont été adressés concernant la mise en place d'un éclairage sur celui-ci et informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise BONNAUDIN S.A.R.L. Père et Fils, Z.I. « La Bourbonnerie », 16360 TOUVÉRAC,
  - de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Charente au titre des « Equipements Sportifs »,
- que cette opération fait l'objet de la décision modificative N°05

### **HABILITATION DE MR LE MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3B**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes des 3B Sud-Charente (CC3B) de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée en voie verte.

Il ressort du tracé annexé à la présente délibération que la commune de TOUVÉRAC est propriétaire d'un tronçon de cette voie sur environ 2000 mètres, soit les parcelles ci-après désignées (sauf erreur ou omission du plan cadastral) :

| SECTIONS | N°   | LIEUX-DITS              |
|----------|------|-------------------------|
| A        | 602  | La Lande                |
| A        | 907  | La Lande                |
| A        | 1010 | La Bourbonnerie         |
| A        | 1011 | La Bourbonnerie         |
| A        | 1024 | Champs du Moulin à Vent |
| A        | 1027 | Champs du Moulin à Vent |

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition des terrains susvisés avec la CC3B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire, Alain DAVID, à signer ladite convention avec la CC3B, représentée par son Président Daniel SAUVAITRE,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **ACHAT DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté d'interdiction de stationner des deux côtés sur la Voie Communale N°203-section comprise entre Chez Maquignon et la Route Nationale 10- pour des raisons de sécurité ; après avoir recueilli l'avis du chef de brigade de BAINES et de la DDE.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cet arrêté vise à dissuader plus fortement toutes les personnes qui seraient tentées de se baigner dans les étangs de la commune, lesquels ont fait l'objet d'arrêts d'interdiction.

Ainsi, Monsieur le Maire présente les devis qui lui ont été adressés par l'intermédiaire de la DDE pour l'achat de panneaux d'interdiction de stationnement, lesquels seront scellés en bordure de la voie communale susvisée.

Il propose que cette dépense soit imputée sur le Budget Primitif de la commune en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de la société SIGNAUX LAPORTE , 132 Avenue Franklin Roosevelt, 69120 VAULX-EN-VELIN,

### **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE MME GUERIN BETTY**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de permis de construire pour un pavillon R+1 Type T3 formulée par Madame GUERIN Betty.

Celle-ci concerne un terrain cadastré section B parcelle n°361 d'une superficie de 17 960 m<sup>2</sup> au lieudit « Les Nauves de Chez Crespaux ».

Monsieur le Maire rappelle que :

- la commune n'est dotée ni de Plan d'Occupation des Sols ni de tout autre document en tenant lieu ;
- elle est donc assujettie à la règle de la constructibilité limitée énoncée à l'article L. 111.1.2. du code de l'urbanisme ;
- au regard de cet article, seules peuvent être autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune, les constructions sur délibération motivée du Conseil Municipal si celui-ci considère que l'intérêt de la commune le justifie sans porter atteinte à l'environnement et dans le respect des règles générales d'aménagement et d'urbanisme.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance pour la commune d'accueillir de nouveaux habitants afin d'éviter une diminution de la population et de participer au rajeunissement de celle-ci.

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de l'ensemble des documents relatifs à la demande susvisée ; le Conseil Municipal considère qu'il n'y a aucun problème en ce qui concerne l'alimentation en énergie électrique de la future construction, celle-ci étant déjà installée,
- considère que pour l'alimentation en eau potable la situation est identique,
- considère que ce projet de construction ne porte pas atteinte à l'environnement et contribue à éviter une diminution de la population communale tout en apportant des ressources nouvelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec une abstention, émet un avis favorable sur la demande de permis de construire de Madame GUERIN Betty pour les motifs susvisés.

#### **CONVENTION DE PARTICIPATION DES COMMUNES A LA SECTION HYDRAULIQUE DU SIMM DE BAINES POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du SIMM de BAINES N°755 du 13 mars 2003 fixant les communes adhérentes et les modalités de leurs participations à la Section Hydraulique pour les dépenses inscrites en section de fonctionnement.

Il demande à l'assemblée d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- d'approuver en tous ses termes la délibération-convention N°755 du 13 mars 2003 du SIMM du canton de BAINES-STE-RADEGONDE,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles.

#### **SUBVENTION POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il n'a pas été prévu de subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale de la commune dans le Budget Primitif 2003.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le C.C.A.S. est redevable vis-à-vis de l'URSSAF de la Charente de la somme de 225€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 250 € à celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 250 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune au titre du Budget Primitif 2003,
- que cette opération fait l'objet de la décision modificative N°04 de virement de crédit

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

**SEANCE DU JEUDI 05 SEPTEMBRE 2003**

**PRÉSENTS** : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Mme PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Mme BODIN Marie-Paule.

**ABSENTS EXCUSÉS**: Monsieur BOUDEAU André (pouvoir à M. DAVID Alain)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur HUGUES Jacky

**VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN COMMUNAL SITUÉES AU LIEUDIT « LE PRUNEAU » A MR. ET MME LEYMARY JEAN-GUY**

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'il va être maintenant délibéré sur un dossier intéressant Monsieur LEYMARY Jean-Guy, conseiller municipal.

En conséquence, en accord avec Monsieur LEYMARY Jean-Guy, celui-ci est invité conformément à la réglementation en vigueur, à quitter la salle du conseil pendant la durée des débats et le vote de la présente délibération.

En l'absence de Monsieur LEYMARY Jean-Guy, Monsieur le Maire a donc ensuite, présenté la promesse d'achat du 23 juin 2003 signée par Monsieur et Madame LEYMARY Jean-Guy, demeurant « Le Pruneau » sur notre commune en vue de l'acquisition des parcelles de terrains communaux situées au lieudit « Le Pruneau ».

Cette acquisition concerne les parcelles section B n<sup>os</sup> 1060 p et 1062 p lesquelles ont fait l'objet d'une délimitation de bornage et d'une division de propriété par Monsieur Jacques DOURIEU, géomètre expert mandaté par la commune.

Il en ressort que les superficies des parcelles sont respectivement de 667 m<sup>2</sup> pour la parcelle n° 1060p et de 669 m<sup>2</sup> pour la parcelle n° 1062p soit un total de 1336 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose que cette vente se réalise sur la base de 3,81 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal :

- constate que Monsieur LEYMARY Jean-Guy intéressé à l'affaire est absent des débats, en application de la réglementation en vigueur ;
- Après étude de tous ces documents et après en avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de ses membres présents :
- de vendre les parcelles de terrains communaux section B n<sup>os</sup> 1060 p et 1062 p situées « Le Pruneau » d'une superficie totale de 1336 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame LEYMARY Jean-Guy
- -de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et signatures d'actes afférents à cette transaction dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL SITUÉE AU LIEUDIT « LE PRUNEAU » A MR. FLORENT PREVOT**

Monsieur le Maire présente la promesse d'achat du 23 juin 2003 signée par Monsieur PREVOT Florent, demeurant « Le Pruneau » sur notre commune en vue de l'acquisition d'une parcelle du terrain communal situé au lieudit « Le Pruneau ».

Cette acquisition concerne la parcelle section B n° 1062 p laquelle a fait l'objet d'une délimitation de bornage et d'une division de propriété par Monsieur Jacques DOURIEU, géomètre expert mandaté par la commune.

Il en ressort que cette parcelle est d'une superficie de 1450 m<sup>2</sup>.

Après étude de tous ces documents et après en avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de ses membres présents :

- de vendre la parcelle du terrain communal section B n° 1062 p située « Le Pruneau » d'une superficie totale de 1450 m<sup>2</sup> à Monsieur PREVOT Florent

- -de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et signatures d'actes afférents à cette transaction dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

## ETAT CIVIL 2003

### DECES année 2002 :

Le 15 mai 2002, Madame Marie Christiane LANDRY épouse LARGEAU domiciliée à « Carcasson » TOUVERAC

### DECES année 2003

Le 6 février 2003, Madeleine Yvonne COUPRIE domiciliée au « Château Saint Bernard » TOUVERAC

Le 31 mai 2003, Marie-Thérèse CHEVALIER veuve ARNUT domiciliée à « Puyconteau » TOUVERAC

Le 22 mai 2003, René DUHAU domicilié « Chez Chagnollaud » TOUVERAC

Le 5 juillet 2003, Raymond GIRARD domicilié à ANGOULEME

### MARIAGE

Le 16 août 2003, Françoise Sophia NEZEREAU et Jean Marie MARTINEAU

### NAISSANCE

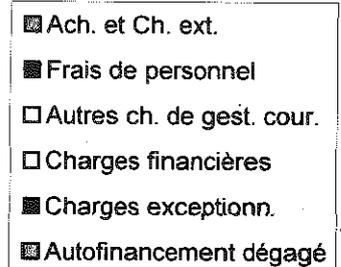
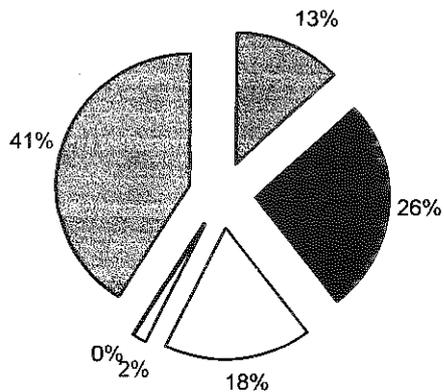
Le 22 avril 2003 à Saint Michel (16)

Rémy NALBERT fils de Sébastien NALBERT et Nathalie CHAUVET

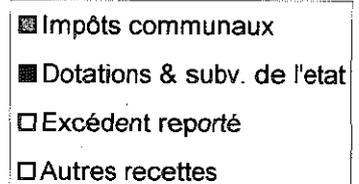
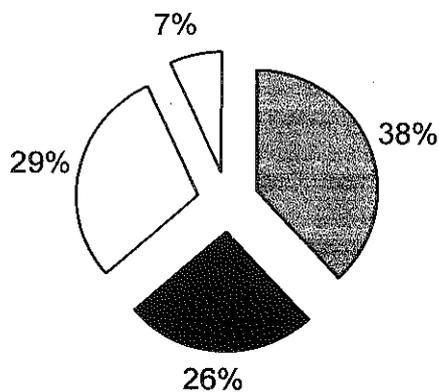
## BUDGET 2003

| DEPENSES                  | 380 449 | 100%   | RECETTES                    | 380 449 | 100%   |
|---------------------------|---------|--------|-----------------------------|---------|--------|
| Ach. et Ch. ext.          | 50 100  | 13.17% | Impôts communaux            | 144 353 | 37.94% |
| Frais de personnel        | 100 000 | 26.45% | Dotations & subv. de l'etat | 97 495  | 25.63% |
| Autres ch. de gest. cour. | 67 832  | 17.83% | Excédent reporté            | 111 781 | 29.38% |
| Charges financières       | 5 726   | 1.51%  | Autres recettes             | 26 820  | 7.05%  |
| Charges exceptionn.       | 50      | 0.01%  |                             |         |        |
| Autofinancement dégagé    | 156 741 | 45.98% |                             |         |        |

### DEPENSES 2003



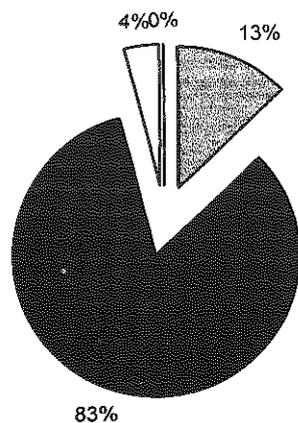
### RECETTES 2003



## BUDGET D'INVESTISSEMENT

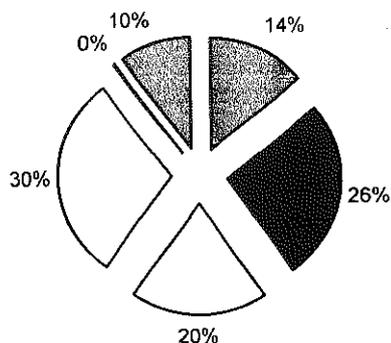
| DEPENSES                | 486 055 |        | RECETTES                   | 486 055 |        |
|-------------------------|---------|--------|----------------------------|---------|--------|
| Déficit invest. Reporté | 63 235  | 13.01% | Excédent fonct. Capitalisé | 68 307  | 14.05% |
| Immob corporelles       | 403 906 | 83.10% | Autofinancement            | 128 241 | 26.38% |
| Remb. Emprunts          | 18 914  | 3.89%  | Empr. & dettes assimilées  | 95 115  | 19.57% |
|                         |         |        | Immob. En cours            | 145 000 | 29.83% |
|                         |         |        | FC TVA                     | 912     | 0.19%  |
|                         |         |        | Subventions d'invest.      | 48 480  | 70.97% |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

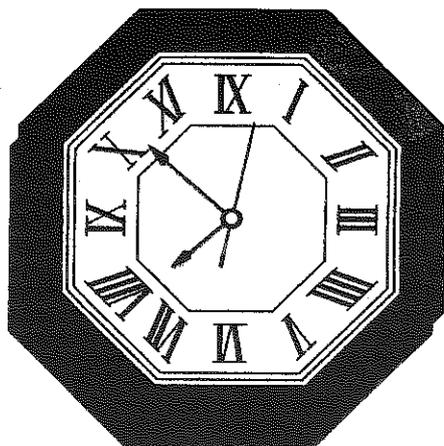


- Déficit invest. Reporté
- Immob corporelles
- Remb. Emprunts
- 
- 

RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Excédent fonct. Capitalisé
- Autofinancement
- Empr. & dettes assimilées
- Immob. En cours
- FC TVA
- Subventions d'invest.



## HORAIRE D'OUVERTURE

### DE LA MAIRIE

**Lundi, jeudi, vendredi de 9 h à 13 h**

**Mardi de 14 h à 18 h**

## PERMANENCES

**Alain DAVID, Maire,**  
le lundi et le vendredi de 11 h à 13 h

**Jacky HUGUES, 1<sup>er</sup> adjoint,**  
le jeudi de 11 h à 13 h

**André BOUDEAU, 2<sup>ème</sup> adjoint,**  
le mardi de 14 h à 16 h

## NUMERO D'URGENCE

|                         |                                   |                       |
|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Gendarmerie             | 14 h/17 h le lundi et le vendredi | 05 45 78 40 03<br>17  |
| SAMU                    |                                   | 15                    |
| Sapeurs pompiers        |                                   | 18                    |
| Hôpital Barbezieux      |                                   | 05 45 78 78 00        |
| A D M R                 |                                   | 05 45 78 88 25        |
| Allo Enfance Maltraitée |                                   | 119 ou 08 00 05 41 41 |

# CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE BAINES-TOUVERAC

L'effectif au 1<sup>er</sup> octobre 2003 se compose de  
27 sapeurs-pompiers et 1 jeune sapeur  
pompiers :

- 1 Médecin-capitaine
- 1 Lieutenant chef de centre
- 1 Adjudant-chef adjoint chef de centre
- 2 Sergents-chefs
- 1 Sergent
- 2 Caporaux-chefs
- 7 Caporaux
- 2 Sapeurs 1<sup>er</sup> classe
- 10 Sapeurs 2<sup>ème</sup> classe
- 1 JSP

Le centre d'incendie et de secours a accueilli dans ses rangs six nouveaux sapeurs :

- le caporal Roland MARTIN transféré du CIS Barbezieux,
- le sapeur Maïté DOUTEAU au 1<sup>er</sup> février 2003 ,
- les sapeurs Ludovic BACLE, Loïc BOULESTREAU, David CAUCAT et Adeline SAULNIER au 1<sup>er</sup> octobre 2003

L'activité du centre fut bousculée lors de la canicule, les interventions se succédant principalement dans le secours à personnes et destruction d'insectes.

Les feux étant calmes, les sapeurs-pompiers Baignois ont pu prêter main forte au collègue du Sud-Est et plus particulièrement dans le Var et les Alpes-Maritimes, mais aussi participer à la sécurité du TECHNIVAL du LARZAC dans l'Aveyron avec un Camion Citerne Feu de Forêt (CCF 2000).

Cependant les pompiers de Baignes ont du faire face au feu de l'été au lieu dit « Puyconteau » dont vous trouverez ci-après les détails de l'intervention :

« Nous sommes le 25 Août 2003, le temps est ensoleillé, le vent est de secteur Ouest et faible, il n'a pas plu depuis quelque semaines et l'hydrométrie est très faible, la température est d'environ 35°. Le département se trouve en risque très sévère, lorsque à 15H45, un incendie se déclare dans la forêt au lieu dit « Puyconteau » commune de TOUVERAC, dans l'ancienne carrière.

- **15H50** : l'alerte est donnée dans les centres d'Incendie et de Secours (CIS) de Baignes, Barbezieux et Montlieu La Garde.
- **15H51** : Le personnel arrive et prend compte de la nature de l'intervention ainsi que de sa gravité, car le panache de fumé est visible depuis les portes du garage et un témoin est venu donner une notion d'importance.
- **15H56** : Départ des camions-citernes feu de forêt 2000 L et 4000 L (CCF 2000, CCF 4000) du CIS Baignes ainsi que de deux CCF 6000 et un véhicule léger hors route (VLHR) du CIS Montlieu La Garde.
- **15H57** : départ du CCF2000 et d'un véhicule tous usages (VTU) Barbezieux ainsi qu'un officier feu de forêt niveau 4 (FDF 4), le CCF 2000 Baignes signale au Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) l'important panache de fumée qui laisse présager un violent feu.
- **15H58** : même message du CCF2000 Barbezieux.



- **15H59** : arrivée des CCF Baignes , le CODIS confirme que suite au message de transit et aux nombreux appels, 2 groupes d'intervention feux de forêt ( GIFF ) sont engagés ainsi que le poste de commandement colonne (PCC ) et le Commandant des opérations de secours (COS ) .
- **16H00** : une reconnaissance rapide est effectuée.
- **16H01** : pénétration des engins.
- **16H03** : établissement d'une lance à débit variable 250 l (LDV) sur le flanc droit.
- **16H08** : arrivée du CCF et VTU Barbezieux qui établit 1 LDV 250 sur le flanc gauche
- **16H13** : arrivée des moyens Montlieu la Garde qui viennent renforcer les moyens de Baignes, par pénétration sur la tête de feu.
- **16H15** : message de l'officier FDF4 au CODIS : « violent feu de forêt lieu dit « Puyconteau » commune de Touvérac, nous sommes en présence d'un feu de pinède avec une propagation violente Ouest-Est, poussée par un vent faible de secteur ouest front de feu de 200 m environ, 3 hectares de brûlés, plusieurs dizaines d'hectares menacés, 2 établissements en jalonnement effectués, 1 unité feu de forêt (UFF) Charente Maritime en pénétration sur la tête  
Je confirme les moyens engagés et demande un groupe alimentation pour dynamiser les point d'eau.
- **16H20** : arrivée de l'UFF Jonzac qui secondera le CCF Barbezieux.
- **16H25** : arrivée de l'UFF Chalais et du PCC, l'UFF secondera Montlieu la Garde
- **16H30** : Arrivée du CCF 4000 Châteauneuf et CCF 4000 Montmoreau, celui-ci est engagé avec Barbezieux et Jonzac.
- **16H35** : le PCC est activé.
- **16H45** : arrivée du COS départemental qui effectue une reconnaissance et prend le commandement.
- **17H15** : les secours sont maîtres du feu
- **17H20** : arrivée de l'UFF de Archiac
- **17H30** : arrivée de Monsieur le Maire de Touvérac.
- **19H30** : Le feu est considéré comme éteint, une zone humide sera effectuée
- **21H30** : arrivée du Directeur de Cabinet du Préfet qui sera reçu par Monsieur le maire et le COS, ils effectueront le tour du sinistre.
- **22H30** : tous les secours sont renvoyés vers leurs CIS respectifs.
- **23H36** : fin d'intervention.



Ce violent feu, vite contenu, aurait pu brûler des dizaines d'hectares de pins, mais grâce à une centralisation des moyens gérée par le CODIS et une formation commune à tous les sapeurs pompiers quelque soit son département, le feu n'a parcouru que 5 hectares et mobilisé :

- 13 CCF (camion citerne feu de forêt)
- 5 VLHR (véhicule léger hors route)
- 1 PCC (poste de commandement colonne)
- 4 VOG (véhicule officier de garde)
- 1 CEGC (cellule grande capacité)
- 2 FPT (fourgon pompe tonne)
- 2 MPR (moto pompe remorquable)
- 1 MPF (moto pompe flottante)

- 1 VTU (véhicule tous usages)
- 1 VDL (véhicule de logistique)
- 1 VSAV (véhicule de secours aux victimes)

Armé par 78 sapeurs-pompiers venant des Centres d'Incendie et de Secours de Baignes, Barbezieux, Chalais, Montmoreau, Châteauneuf sur Charente, La Couronne, La Rochefoucaud, Ruffec, le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la Charente puis de Montlieu La Garde, Jonzac et Archiac pour la Charente Maritime.

Rédigé par le lieutenant GIRARD Pierre

# ENVIRONNEMENT

Avant de vous parler de la journée du 25 mai 2003 où nous avons eu le plaisir d'accueillir environ 220 participants à notre randonnée, nous allons faire un peu de géologie.

## LES TERROIRS DU SUD-CHARENTE

Au cours de l'ère secondaire (crétacé), les calcaires durs qui s'étaient d'abord déposés ont été recouverts par des calcaires plus tendres, crayeux et marneux.

A l'ère tertiaire, ceux-ci ont été recouverts par des dépôts de sables, galets et argiles venus du Massif Central.

Par la suite, l'érosion a enlevé une partie de ces sables de dépôt, n'en laissant que sur les hauteurs, et le fleuve Charente, en creusant sa vallée, a remis à jour au nord de Blanzac des calcaires durs. L'affleurement de ces roches différentes et l'influence des climats atlantiques et méditerranéens sont à l'origine de la diversité des paysages rencontrés sur les chemins du Sud Charente.

Au nord-est, les calcaires durs donnent en surface des « terres de groie » de couleur ocre ou rougeâtre, légères et faciles à travailler. C'est le secteur emprunté par le GR36, parsemé de chênes pubescents ou chevelus, variété du rouvre et de landes d'influence méditerranéenne.

Du côté de Blanzac, Barbezieux, Chalais, vous traversez la Champagne. Là, affleurent les couches grisâtres des calcaires tendres qui ont engendré un magnifique paysage de croupes aux versants convexes dominant de vastes dépressions empruntées par des petites rivières. C'est le territoire viticole et céréalier où d'imposantes fermes à cours fermées assurent la production d'une eau-de-vie de la meilleure qualité. Le chêne pubescent s'y mélange au chêne vert, plus sensible au froid. Au sommet des crêtes, les « frettes » de châtaigniers recouvrent une terre rouge, lourde et difficile à travailler : c'est la terre maçonnerie, naguère utilisée comme liant dans les murs de moellons.

Dominant la Champagne, les collines du Montmorélien et les Landes du Petit Angoumois sont restées recouvertes d'horizons sableux et argileux. Ces roches tendres ont été disséquées en une multitude de « terriers » et de « puys » surplombant un lacs de vallées marécageuses : les « nauves ». Sur ces terres acides et difficiles à cultiver, s'étendent des forêts de chênes pédonculés, de chênes tauzins et de pins maritimes, bordées de bruyère, d'ajoncs et de genêts.

### Le paysage : alliance de l'homme et de la nature

Si les landes ont longtemps été abandonnées aux cerfs, aux sangliers et aux loups, les sols calcaires, plus fertiles et plus légers ont été défrichés par les hommes dès le néolithique : des vestiges de dolmens maintenant disparus, à Montchaude, Challignac, sont témoins de cette

présence protohistorique. Tous les bourgs aux noms terminés en « ac » sont situés sur des sites choisis par les Santons, rebaptisés à l'époque gallo-romaine. La « Pax-Romama » (paix romaine) accéléra le défrichement des forêts et de nouveaux établissements ruraux furent construits. Les routes romaines que ce tour du Sud-Charente emprunte par étape (par exemple le « chemin boisné » ou borné qui reliait Saintes à Périgueux), traversaient des champs calcaires que les romains nommèrent Champagne. On a gardé ce terme pour désigner des terrains calcaires cultivés, formes de bonne terre végétale, placés en plaine entre des collines ou à mi-côte.

Mais lorsque les arabes, les normands et autres « barbares » envahirent le pays, pillages et massacres firent revenir la forêt et les landes. A partir du Xème siècle, le paysage rural s'ouvrit à nouveau, sous l'action d'initiatives individuelles et de celle des moines bénédictins comme à Baignes. La culture des céréales s'accompagna de la construction de moulins à vent et à eau, le vignoble s'agrandit et l'art roman s'épanouit. Les défrichements étaient tels qu'au début du XIIIème siècle, l'aristocratie dut interdire l'accès de « défends » et de « garennes » que rappellent encore le nom de certains lieux-dits, afin de protéger la forêt et le gibier.

Avec la guerre de Cent Ans (1327-1453) qui marqua fortement la région, bois et landes regagnèrent du terrain mais cette guerre terminée, les villages se repeuplèrent : on en trouve témoignage dans la dénomination courante « chez untel » qui paraît dater de cette recolonisation. Les gens de l'ange d'oil apportèrent alors un nouveau souffle à cette ancienne terre d'oc, en particulier dans les champagnes.

Les terres de landes ont pour leur part attiré de nombreux artisans, potiers, tuiliers, forgerons, qui trouvaient dans le sous-sol les matériaux dont ils avaient besoin et dans les forêts le combustible nécessaire à l'alimentation des fours. Le Tâtre et Saint Eutrope étaient réputées pour leurs activités de poteries et de tuilerie, tandis que « Somme de vin » à Juignac, « La Ferrière » à Pillac et la « Motte à Viaud » à Plassac étaient connus pour l'exploitation de leur minerai de fer. L'exploitation du bois et les activités pastorales firent progressivement reculer la forêt au profit des landes à genêts et à bruyères.

A partir du XIXème siècle, le paysage du Sud Charente évolua avec l'expansion du vignoble et des maisons de maître aux toits d'ardoises poussèrent dans la campagne. Parallèlement, de nombreuses parcelles de landes furent semées de pins maritimes, afin d'assainir et d'enrichir le pays de la Double.

Mais au tournant du siècle, les ravages du phylloxera et des incendies modifièrent encore les mosaïques de vignes, de céréales, de prairies et de forêts : le cépage « ugni-blanc » ou « St Emilion des Charentes » remplaça la « folle blanche » sur des terroirs différents, et certaines forêts disparurent au profit des landes.

Ainsi s'est façonné ce paysage varié que nous vous invitons à découvrir par les routes et chemins du Sud-Charente. Mais avant de partir, respectez ces quelques consignes :

- ✓ Respectez les propriétés privées, les clôtures, évitez de piétiner et d'abîmer les récoltes
- ✓ Observez ou photographiez la flore sans l'arracher,
- ✓ Ne laissez aucune trace de votre passage, rapportez vos déchets de pique-nique
- ✓ N'allumez pas de feu, ne fumez pas en forêt, celle-ci est très fragile,
- ✓ Equipez-vous correctement pour marcher : portez de bonnes chaussures, protégez-vous contre le soleil et les intempéries,
- ✓ Buvez suffisamment d'eau, n'attendez pas d'avoir soif,
- ✓ Adoptez une alimentation riche et variée, faisant la part belle aux sucres lents (céréales...),

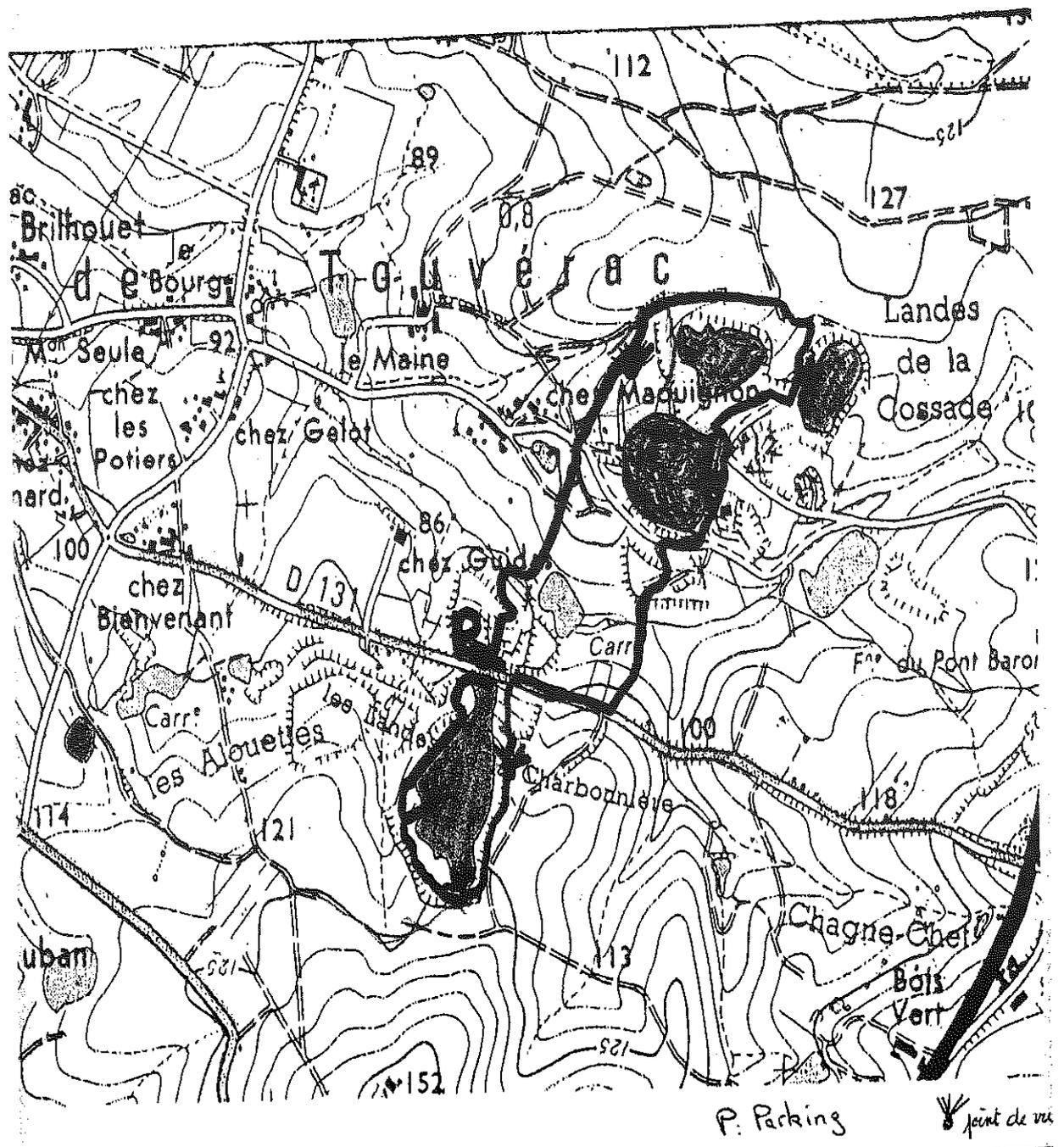


NE PAS CUEILLIR

- ✓ Cavaliers, ne négligez pas votre assurance, vos vaccinations ainsi que celles de votre monture, faites montre de prudence et de courtoisie,
- ✓ Le randonneur parcourt l'itinéraire à ses risques et périls : il reste responsable de sa propre sécurité, mais aussi des dommages qu'il pourrait causer à autrui : feux de forêt, pollution, dégradations.

Après ce petit cours de géologie et ces bons conseils pour bien randonner, nous allons pouvoir nous en aller promener à TOUVERAC aux Etangs Bleus

### CARTE



Voici le plan des circuits de randonnées, à vos bâtons....

Organisé sur un week-end, le printemps de l'environnement se déroulait à TOUVERAC. Charente Nature, le Conservatoire Régional des espaces naturels et la société AGS ont très bien animé les différentes sorties.

### Thème 1 : Les Carrières de TOUVERAC

Dès le Vendredi 31 Mai 13h30, une animation était réservée aux écoliers du RPI TOUVERAC/LE TATRE

Le Samedi 1<sup>er</sup> Juin à 18h à la salle des fêtes : au travers d'un diaporama, présentation d'une faune et d'une flore typiques de ce site, façonné et mis en valeur par l'homme. Animation sur l'argile par Didier MOREAU (responsable du site pour la société AGS), sur la faune et la flore par Pierre FANTIN de (Charente nature) et Thibaut GABORIT du (CREN Poitou-Charentes) : 40 personnes.



Pierre captive son auditoire

A 21h : Site du Terrier . des Renards, quand le soleil se couche et que s'anime la magie d'un soir de printemps..... malheureusement nous n'avons pas entendu l'engouement. Mais les reinettes étaient bien là. 77 personnes

Dimanche 2 Juin à 10h à la Charbonnière nous partons à la découverte du patrimoine naturel, des activités humaines passées et actuelles et des actions de valorisation mises en place : 67 personnes

A 12h repas pris à la salle des fêtes avec une super ambiance très familiale et « animé » par J.J Michenaud

A 15h au Terrier des Renards : sortie botanique avec l'explication de la reconquête par la végétation d'un milieu façonné par l'homme : 33 personnes



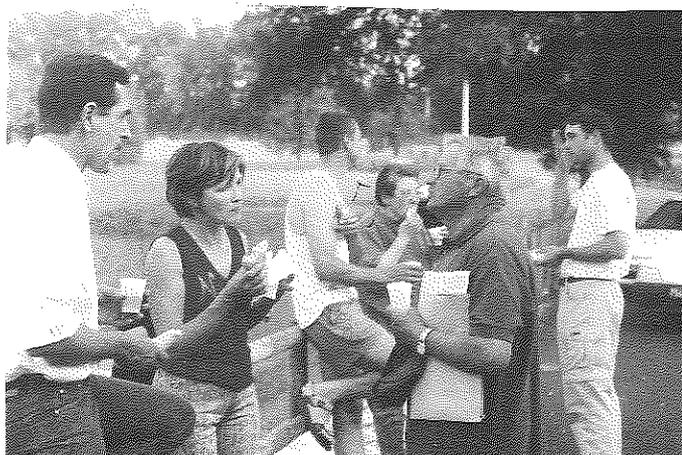
Orchidée abeille présente sur ce site



Clôture de ce week-end avec une excellente

fréquentation. 217 personnes environ ont pu admirer ces merveilleux sites que sont la Charbonnière et le Terrier des renards. Merci à tous ceux qui ont participé à cette journée.

Après l'effort, le réconfort !!! Nos animateurs ont apprécié et nous ont fait admirer leur coup de fourchette.



## **Thème 2 : Promenade autour des carrières**

C'est avec un immense plaisir que nous avons pu « inaugurer » la nouvelle boucle des sentiers de randonnées au site de la Charbonnière et au Terrier des renards à TOUVERAC pour le printemps de l'environnement.

Le départ s'effectue du parking de la Charbonnière avec retour sur ce même parking.

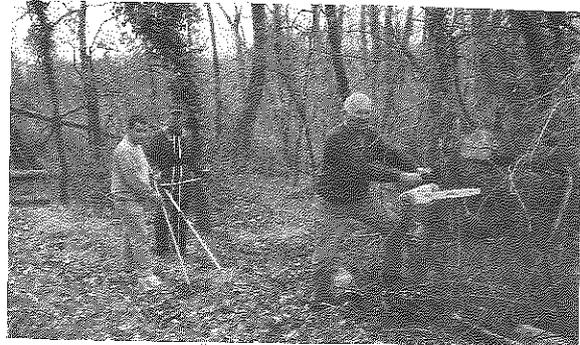
1<sup>er</sup> circuit : sentier du chevreuil 45mn déjà existant (3 points de vue équipés)

2<sup>eme</sup> circuit : nouveau sentier du renard 1h 15 mn

Il faut 2 heures environ (selon le marcheur) pour faire les circuits, un bon fléchage a été mis en place par Denis (cantonnier municipal) et François (conseiller municipal).

Mais avant cela, il a fallu ouvrir et nettoyer ces sentiers avec des volontaires, merci à Dédé BOUDEAU (adjoint au maire) Olivier BOUTIN, Denis, François, l'atelier LAVERGNE de SAINT-ROMAIN pour l'aménagement des pontons, des marches et des pancartes et surtout le CREN (Conservatoire Régional des Espaces naturels) qui a subventionné l'aménagement du site.

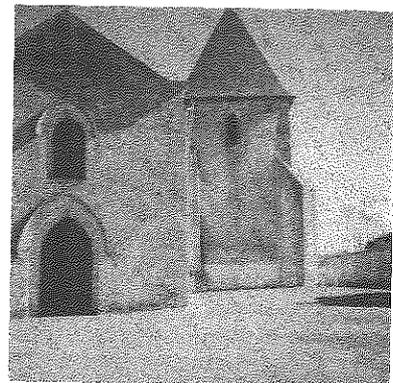
Grand merci à tous les propriétaires privés pour leur droit de passage.



## **HOMMAGE**

### **L'église de Touvérac.**

Ancienne paroisse maintenue en 1803 avec Le Tâtre pour annexe, elle fut supprimée et annexée au Tâtre en 1807. Rétablie par ordonnance royale (Louis Philippe) du 15 février 1843, ordonnance épiscopale du 9 novembre 1843. L'église ancienne date du XI<sup>ème</sup> siècle, fut retouchée et voûtée au XVI<sup>ème</sup>. La croix latine, a été restaurée en 1866, réparée et assainie en 1898, seul le chœur et le clocher sont encore à réparer.



Le vitrail a pour thème l'Immaculée Conception. Elle comporte trois autels, le principal est en pierre sculptée, un secondaire en pierre est dédié à Saint Martin, le troisième en bois est dédié à la Sainte Vierge et représente une vierge à l'enfant en bois polychromé, répertorié au patrimoine du Poitou-Charentes. Le cimetière à cette époque était autour de l'église.

Un peu d'histoire, un peu de cette mémoire de notre commune que me transmettait Raymond GIRARD.

Je l'en remercie et je garderai son souvenir dans ma mémoire.

François BOUTIN

Cher Raymond,

Etait ce un pressentiment qui vous faisait si souvent dire depuis quelques temps  
« Au cas où je partirais... »

Et ce besoin boulimique de raconter, de transmettre vos connaissances sur la famille, la commune, allant même jusqu'à acheter un ordinateur pour y stocker vos informations.

Hélas, vous n'avez pu mener à bout votre dernier projet, raconter votre traversée en bateau pour aller en Indochine. Des voyages et déplacements, vous en aviez fait qui vous avaient laissé des souvenirs impérissables.

Toujours extrêmement précis dans votre mémoire, c'était là tout l'intérêt de nos conversations, cette grande précision, ces détails, ces dates....

Et cette commune de Touvérac où vous aviez vos origines et où vous aviez toujours des liens familiaux, dont vous connaissiez les moindres recoins, l'histoire, les fontaines, ...

C'est elle qui vous a accueilli pour ce dernier voyage une belle journée de juillet.

Vous êtes parti dans ce lieu tant aimé où vous avez passé de longs moments.

Merci pour tous les instants partagés, Cher Raymond, votre absence nous laisse un grand vide.

Marie Thérèse DAVID

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## LA PETANQUE

### *Historique du Jeu de Boules - Genèse d'un SPORT*

Pratiquement aussi loin que l'autorisent les recherches archéologiques, on trouve trace de jeux de boules dans les sociétés civilisées. Ainsi des boules ont été retrouvées dans un sarcophage d'enfant en Egypte de 5 200 avant JC ce qui, joint à d'autres indices, permet de penser que ce jeu était connu des pharaons. On le retrouve en Grèce, sous Alexandre le Grand où l'on pratiquait le lancement des sphéristiques; des emplacements furent même réservés à cette activité dans les palestres (gymnases).

Avec les Romains, l'adresse se substitue à la force: le but, d'une sphéricité plus réduite, fait son apparition. Il y a lieu de penser que ce sont eux qui ont introduit ce jeu chez nous lors de la conquête de la Gaule, notamment à Massilia (Marseille) vers 600 avant JC puis, plus tard, après Alésia, à Lugdunum: Lyon.

Le jeu de boules s'est répandu sur tout le territoire et, au Moyen-Age, il devint très populaire avec l'apparition d'une nouvelle terminologie: les bouleurs boulaient dans les bouleries ! L'engouement était tel qu'Edouard III, roi d'Angleterre, comme Charles IV le Sage, reprenant une ordonnance de Charles IV le Bel voulurent interdire la pratique de ce jeu aux hommes d'armes qui délaissaient trop l'entraînement. En France la réaction fut telle que le roi dût se contenter d'une réglementation sévère.

Malgré d'autres interdictions, notamment par le Parlement en 1629 sous la pression des fabricants de paumes gênés par la concurrence des boules, par le synode de Paris de 1697

pour les ecclésiastiques, par le préfet de Marseille en 1870 pour les gardes nationaux, sa progression fut irrésistible et si la diversité des règles locales a donné naissance à plusieurs disciplines: lyonnaise, rafle, boule de Fort..., c'est dans le Midi que le Jeu Provençal a conquis tous les villages pour prendre rang de compétition sportive dès la fin du XIXe siècle, la Pétanque prenant son essor à partir de 1910.

C'est le 16 janvier 1945 que les comités de Basses-Alpes, des Bouches du Rhône, du Gard, du Var et du Vaucluse ont créé « la grande Fédération « FFPJP », mais cela est une autre histoire...

### ***Il était une fois La Ciotat !***

A La Ciotat, sur le terrain Béraud, des joueurs de boules pratiquaient le jeu provençal. Pour faire jouer l'un d'eux qui avait été atteint d'une paralysie des membres inférieurs, surnommé Jules le Noir, ils se mirent d'accord pour qu'il joue assis sur une chaise dans un rond de 50 cm, de l'intérieur duquel les autres devaient jouer pieds joints (Pes tanques en provençal = pieds tanqués). La distance de jeu fut fixée de 5 à 9 mètres. Peu à peu ce jeu fut adopté par les ciotadens sous le nom de « jeu de boules pieds tanqués », vite déformé en « Pétanque ». Il prit rapidement de l'ampleur et c'est sur le même terrain qu'Ernest Petiot organisa le 1er concours de Pétanque en 1910.

Après ce petit historique sur la Pétanque qui j'espère vous a intéressé, parlons du club de pétanque de Baignes-Touverac maintenant.

Le club compte actuellement **45 joueurs**, un nombre en constante augmentation. Parmi ces joueurs, deux sont champions du Sud Charente, il s'agit de Benoît LAUBERTON et de Jean Marie BOUSSIRON et Emmanuel SZELEWA est sélectionné en ligue.

Nous avons également **huit féminines** qui se comportent très bien sur les concours.

Nous remercions vivement, Monsieur le Maire, ainsi que le Conseil Municipal pour l'éclairage du terrain de pétanque.

## **COURSE MINIMES ET CADETS A TOUVERAC DU 22 JUIN 2003**



**SPONSORS : INTERMARCHE (M. PARIOLEAU)**  
**Organisateurs : BARDENAC/LE FOUILLOUX**

Quatre vingt coureurs ont répondu présents à cette course de Touverac qui se déroula sous la canicule. La chaleur et le goudron fondu n'ont pas découragé ces jeunes coureurs qui s'empressèrent de lancer la course avec plusieurs attaques.

La première attaque sérieuse se dessine au 4<sup>ème</sup> tour avec Thomas DESCHARLES (C. C. Vervant). Une contre-attaque de quatre hommes se forme rapidement. Après avoir fait 3 tours en solitaire, Descharles sera rejoint par la contre-attaque composée de Yahnn BARADEAU (C.C. Saintes), Sébastien SUBRA (St Hilaire de Villefranche), Jérémy CHÂTEAU (C. C. Périgueux) et Maxime SEBRAN (V. C. Saintes).

Les 5 hommes s'entendant à merveille ne seront plus rejoints malgré de très nombreuses attaques du peloton, notamment du champion de Charente Jérémy LACOMBE (U. V. Cognac) et celui de Charente-Maritime Nicolas MORIN (V. C. Montendre).

C'est au sprint que se disputera la victoire. Jérémy CHÂTEAU s'imposera d'une demie-roue devant Sébastien SUBRA puis Maxime SEBRAN, Yahnn BARADEAU et Thomas DESCHARLES prendra la cinquième place.

**Nous remercions tous les commissaires, signaleurs, sponsors (comité des Fêtes) bénévoles, commerçants et artisans de Touverac pour leur participation et leur aide précieuse. Merci à tous !**

## REPAS DES ANCIENS

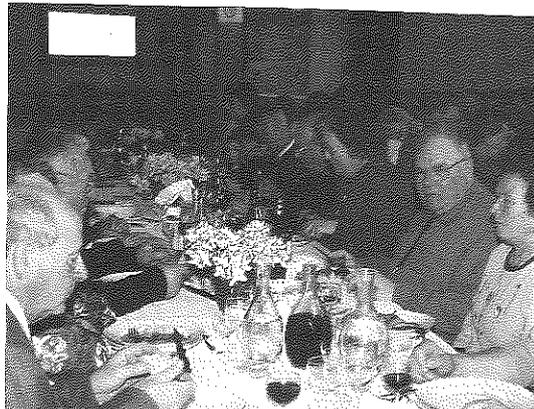
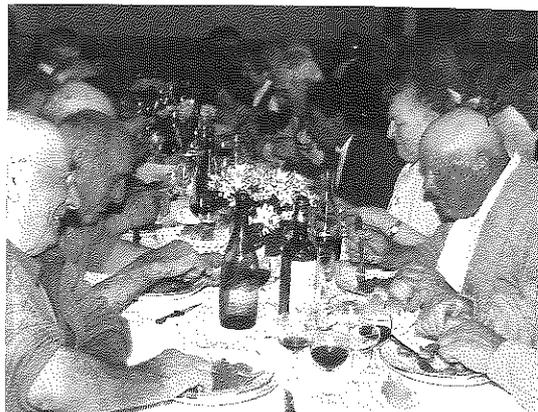
Le 16 mars, comme tous les ans, repas offert par Monsieur le Maire et l'équipe municipale. Tout le monde choisi sa place avec ses petits copains; un succulent repas nous a été servi, et qui a été apprécié de tous, et dans une agréable ambiance. Une plante a été offerte à toutes les personnes présentes.



Nous nous sommes séparés heureux de notre journée, en pensant à l'année prochaine !



Un couple d'habitué à cette sympathique réunion



## SOCIÉTÉ CHASSE DE TOUVERAC



C'est en début de chasse que la société vous informe sur ses projets et ses manifestations.

Nous continuons à augmenter nos faisans et perdreaux à chaque lâcher. Par contre, le lâcher de levrauts, va diminuer vu les résultats très négatifs et même dangereux pour les souches existantes.

Cette année, nous enregistrons une légère diminution des ventes de cartes.

Nos réserves tournantes sont supprimés et remplacés par trois réserves permanentes, nous espérons, par ce principe, augmenter la surface chassable et favoriser le développement du gibier sauvage. Au plan chasse, nos prélèvements de chevreuils se stabilisent,

Par contre, les sangliers seront chassés de plus en plus pour éviter les dégâts dans les



cultures.

Nous organiserons, comme d'habitude, nos deux lotos, un banquet et notre traditionnel ball-trap en fin 2003 et 2004 dont les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Pour conclure, le bureau remercie le conseil municipal pour sa subvention, ainsi que tous les propriétaires qui nous laissent chasser sur leurs terres, les chasseurs et sympathisants qui nous aident dans toutes nos activités.

Le bureau

## COMITE DES FETES

Mesdames, Messieurs

Il y a un an, des amis bénévoles et moi-même avons décidé de continuer le travail déjà effectué avant nous, au sein du Comité des Fêtes de TOUVERAC qui, aujourd'hui, se porte pour le mieux .

Nous avons assuré quelques manifestations. Entre autre, pour cette année, le centenaire de l'école de TOUVERAC . Cela a été un travail énorme, cependant avec la collaboration des parents d'élèves de TOUVERAC et du TATRE, nous avons réussi à le mener à bien.

C'est pourquoi je tiens vraiment à remercier tous les bénévoles qui ont mis la main à « la pâte », et qui ont donné de leur temps.....

Merci également à la municipalité de TOUVERAC, pour son aide très précieuse tant financière que matériel.

A présent la page est tournée, d'autres manifestations doivent être mises en place afin de pouvoir vous satisfaire au mieux, c'est pourquoi, je vous invite à

### L'ASSEMBLEE GENERALE

LE 12 NOVEMBRE 2003 A 20H30

A LA SALLE MUNICIPALE DE TOUVERAC .

Je remercie encore toute les personnes qui ont bien voulu me faire confiance et bonne vie au comité.

### Ordre du Jour :

- Bilan annuel
- Vue sur les prochaines manifestations
- Réélection, du bureau

Le Président  
Thierry PANIER

## ACCUEIL ET LOISIRS

L'Association «**Accueil et Loisirs** » a proposé durant les vacances d'été (juillet – août) aux enfants de 3 à 12 ans de Baignes et du canton, diverses activités.

Pour 2003, comme l'an passé, la Mairie de Baignes avait mis à la disposition de l'Association les locaux de l'école maternelle afin d'accueillir les enfants lors de leur séjour. Les bâtiments qui

sont bien adaptés (espace de jeu entouré de murs et grillages, possibilité d'occuper certaines classes, proximité des terrains de sport, piscine à disposition surveillée par un maître nageur, salle polyvalente,.....) ont permis de recevoir les enfants en toute sécurité.

L'enfant était pris en charge de 8 h le matin à 17 h le soir et diverses activités lui étaient proposées tout au long de la journée.

En marge de ces activités, des sorties étaient prévues (grâce au mini-bus du SIVOS Le Tâtre-Touvérac) :

- Vélo-rail à CONFOLENS
- Visite du zoo à HIESSE
- Cirque Franco Italien à CHALAIS,
- Journée équestre à CHEVANCEAUX,
- Journées à l'Île d'Aix
- Journée patrimoine à AUBETERRE
- Journée Canoe-kayak
- Découverte de la plongée en piscine,...

Et pour compléter, des spectacles ont été organisés par les enfants (chants, danses, pièces de théâtre, ...). Voilà qui a fait un été bien occupé pour nos enfants, un grand merci à toute l'équipe d'encadrement.

Le Directeur,  
Alain MONTRICHARD

Le Président,  
Jacky HUGUES

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DE TOUVERAC ET DU TATRE

Le nouveau bureau élu en Octobre 2003 se compose ainsi :

|                   |                    |  |                       |                    |
|-------------------|--------------------|--|-----------------------|--------------------|
| Président :       | Martial CONSTANTIN |  | Secrétaire Adjointe : | Christine GEORGEON |
| Vice-Présidente : | Sylvie LAVOIE      |  | Trésorière :          | Laurence PINEAU    |
| Secrétaire :      | Isabelle ROLLAND   |  | Trésorier Adjoint :   | Thierry DEMPTOS    |

Monsieur Jean Michel SUBERCAZES a quitté la Charente en Juillet dernier et Madame Sylvie ESCARMANT a pris en charge la classe des CE1 et CE2 au Tâtre. Tous les parents lui souhaitent la bienvenue et les enfants l'ont déjà adoptée.

En 2003, l'association a organisé avec les enfants et les enseignants :

- ✓ un loto, le 7 mars ;
- ✓ la kermesse, qui a lieu habituellement au Tâtre s'est déroulée à TOUVERAC en raison de la célébration du Centenaire de l'école. L'association des parents d'élèves s'est jointe au Comité des Fêtes pour organiser cette manifestation qui fut une réussite.
- ✓ le voyage de fin d'année, les 3 classes ont visité le Château de François 1<sup>er</sup> à Cognac après avoir fait une balade en gabare sur la Charente début juillet.

**Quelques dates à retenir :**

- ✓ **Loto des écoles à la Salle Municipale de Touvérac, le vendredi 12 décembre 2003 et le vendredi 19 mars 2004**
- ✓ **Fête de Noël**
- ✓ **Soirée musique, le samedi 15 mai**

Je remercie tous ceux qui ont participé au bon déroulement des différentes activités de l'association des parents d'élèves.

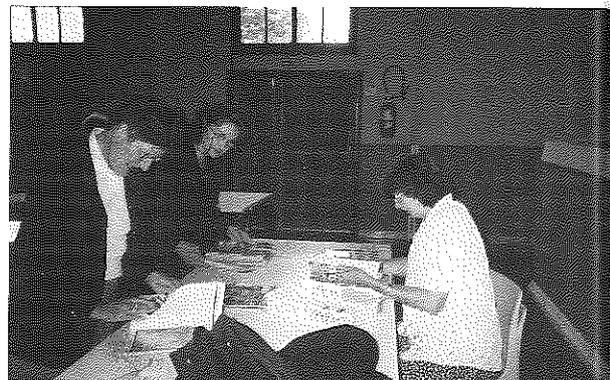
Le Président,  
Martial CONSTANTIN

## ATELIER DE PEINTURE SUR SOIE

C'est toujours avec plaisir que les participants (une quinzaine en moyenne) se retrouvent le lundi après-midi à partir de 15h.

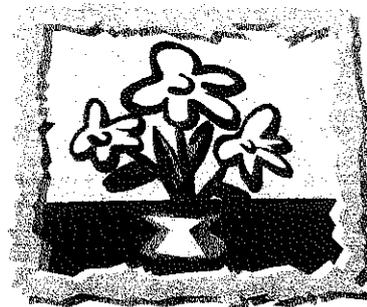
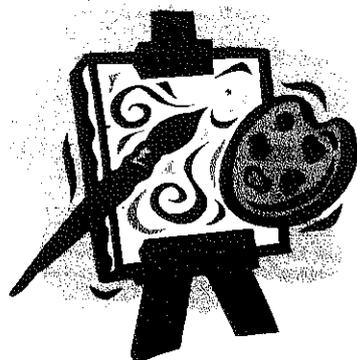
Notre assiduité est toujours la même, de même que notre attention aux conseils de Madame Pailhou. Les travaux réalisés sont présentés dans maintes expositions. Nous avons exposé nos ouvrages au marché de Noël l'an dernier à Baignes et allons récidiver cette année.

Cette technique nous permet de fabriquer tout un éventail d'objets : foulards, écharpes, coussins sont les plus courants, mais aussi robes de chambre, corsages, robes, tableaux, rideaux, abat-jour, tours de lits de bébé, couvre-pieds etc.... On peut aussi ajouter quelques gadgets : marque pages, boules de Noël, cartes de Noël... On peut adjoindre à la peinture sur soie, certaines techniques comme la broderie : une élève (Mme d'Incau) a réalisé un magnifique oiseau peint, rebrodé, qui a été présenté à l'exposition de broderie au château de Barbezieux cette année. Il est possible de reproduire n'importe quel motif à la demande.



Nous invitons les personnes intéressées et aussi le Conseil Municipal à venir nous rendre visite pendant les cours, nous les recevrons avec plaisir.

A partir du mois de décembre les cours commenceront à 14h30.



*Bernadette JOUANNET*

## PRESENCE VERTE CHARENTE A VOTRE DISPOSITION

### Qui est Présence Vente ?

C'est une association de portage de repas à domicile. Quoi de plus normal que de faire ses courses, de cuisiner quand tout va bien. Mais lorsque la maladie, le handicap ou la vieillesse s'installe, tout devient plus pénible.

Il faut trouver alors une solution, car la famille, prise par son travail et ses enfants ne peut pas toujours suffire à palier tous ces désagréments.

Ce service est destiné à toutes les personnes âgées de 60 ans minimum et même à d'autres situations particulières sur demande. Il vous apporte une réponse concrète à certains problèmes posés par le maintien ou le retour à domicile.

Grâce à une organisation souple, les bénéficiaires du portage de repas par Présence Verte disposent d'une liberté complète : pas de contrat à long terme, mais plutôt un service à la carte permettant à chacun de gérer en fonction de ses besoins.

7 jours sur 7, Présence Verte livre à domicile et avec ponctualité des repas complets. Ceux-ci sont transportés en « système froid » au moyen de véhicules réfrigérants répondant aux normes les plus strictes. Elle peut également ne livrer que quelques repas par semaine.

Un repas comprend toujours un potage, une entrée, un plat principal (viande ou poisson) des légumes, du fromage et un dessert. Prix du repas 7.30 € soit 47.90 francs.

### PRESENCE VERTE CHARENTE

PROPOSE EGALEMENT LA TELE-ASSISTANCE : C'EST UN SYSTEME SIMPLE D'ASSISTANCE A DISTANCE, QUI RELIE 24 H SUR 24 UNE PERSONNE ISOLEE A CELLES QUI PEUVENT LUI PORTER AIDE ET SECOURS.

#### NOUS CONTACTER :

PRESENCE VERTE CHARENTE 46, Boulevard du Docteur Charles Duroselle

16019 ANGOULEME CEDEX 9

☎ 05 45 97 81 30

## LA VIE A L'ECOLE

La rentrée 2003-2004 s'est bien déroulée, dans des classes refaites à neuf, spacieuses et lumineuses.

Nous avons accueilli 9 enfants dont Jack KEIGHT élève de CE1 qui arrive directement d'Angleterre.



Monsieur SUBERCAZES, le maître du Tâtre a rejoint les Pyrénées. Il a été remplacé par Madame ESCARMANT qui arrive de L'YONNE.

### Bilan de l'année 2002-2003

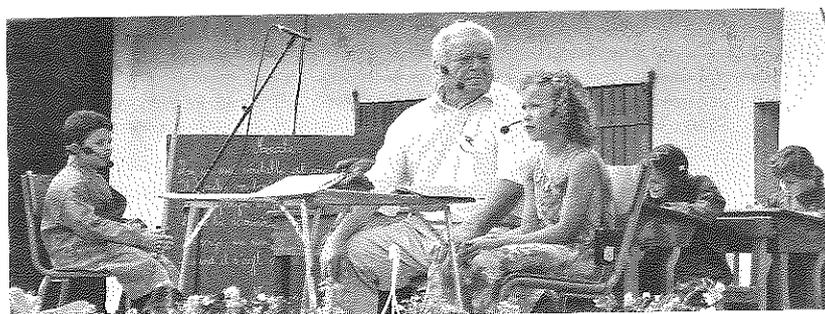
L'année scolaire 2002-2003 a été entièrement orientée vers le centenaire de l'école célébré au mois de juin.

Les élèves ont répété avec beaucoup de persévérance les pièces de théâtre préparées par Franck GUILBOT. Le résultat fut très concluant, le public nombreux, qui assistait au spectacle, en a apprécié la qualité.

Bravo aux enfants pour cette belle prestation.

#### 1<sup>ère</sup> partie du spectacle : élèves de GSCP-CE

Parallèle entre l'école d'autrefois et celle d'aujourd'hui à partir de dialogues entre Moïse BERTHOMME et Marion EMEILLANT, élève du CE2



#### 2<sup>ème</sup> partie du spectacle : élèves de CM

Les fables de La Fontaine, revues et corrigées par Franck GUILBOT



Pour l'occasion, les élèves avaient peint de superbes décors

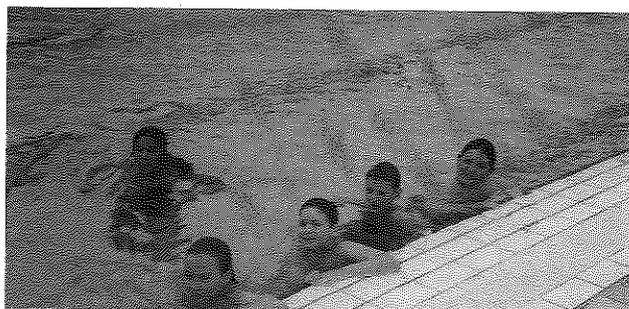


Merci à toutes les personnes qui ont participé à la réussite de ce centenaire.

En mai, les enfants, dans le cadre des journées de l'environnement, ont pu découvrir le site des carrières et avoir une première approche de la faune, la flore et l'argile, encadrés par des animateurs de Charente Nature et du Centre de Découverte d'Aubeterre.



Le mois de juin, ensoleillé a permis aux enfants de se rendre régulièrement à la piscine.



L'année scolaire a été clôturée par un voyage à Cognac avec visite du château de François 1<sup>er</sup> promenade sur la Charente et une journée pêche à l'étang de Bran.



#### PROJETS 2003-2004

Dans le cadre du projet d'école, un projet « ENVIRONNEMENT » avec mise en place d'un sentier botanique, a été élaboré avec Charente Nature et le Centre d'Aubeterre afin de valoriser le site des carrières et permettre à d'autres écoles, voire des groupes de randonneurs d'en découvrir la faune et la flore remarquables et d'en connaître l'histoire.



Anglais : à partir du cours élémentaire, les élèves découvrent la langue de Shakespeare.

Fête de Noël : elle sera animée par un cirque « La Piste aux Enfants »

Activités sportives : un cycle « balle ovale » est prévu au 1<sup>er</sup> trimestre, gymnastique en salle au 2<sup>ème</sup> trimestre et initiation au tennis au 3<sup>ème</sup> trimestre

Téléthon : les enfants feront des activités avec leurs camarades de Baignes le vendredi 5 décembre.

**Soirée Musique** avec Anaël Tribot :

- ✓ 1<sup>ère</sup> partie les enfants chanteront accompagnés par Anaël à la guitare et un contrebassiste
- ✓ 2<sup>ème</sup> partie : Anaël

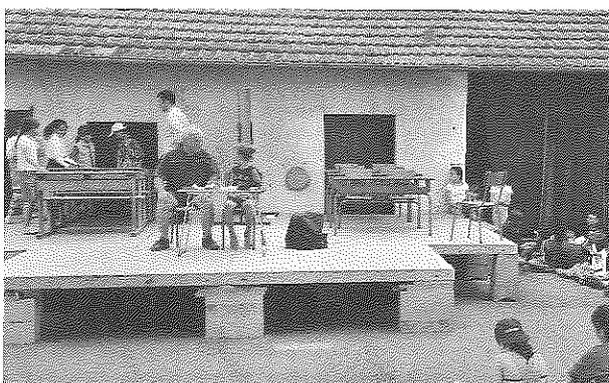
**Voyage à Paris** pour les élèves de cours moyen en mai 2004, visite de la Tour Eiffel, de l'Arc de Triomphe, du Musée de la Conciergerie, du Louvre, balade en bateau mouche sur la Seine.

**Voyage** pour les élèves de SE – CP et CE : les dates et lieux ne sont pas encore déterminés.

## RESTROSPECTIVE D'UN CENTENAIRE



Grande effervescence à l'école de TOUVERAC. Les répétitions de théâtre accélèrent, la tension monte une scène est installée dans la cour, les décors s'achèvent



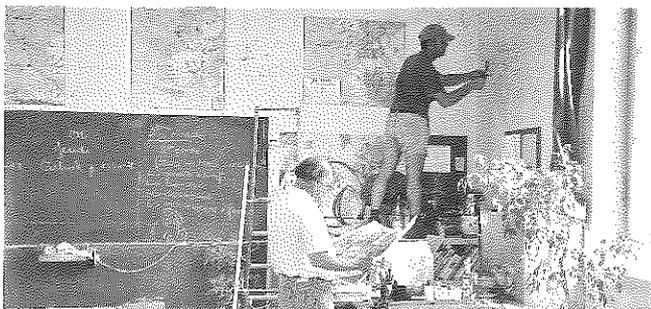
**Vendredi 27 juin 2003**

Sur la place, un projecteur est installé et deux tivolis montés

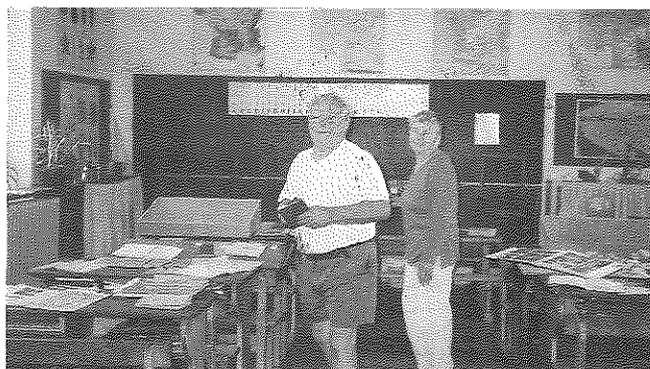


***Dans la classe de Madame DAVID***

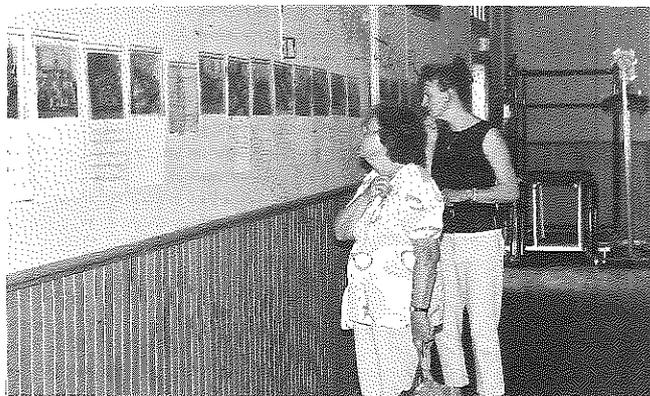
Reconstitution d'une classe ancienne, des cartes sont installées sur les murs, des livres, des objets posés dans des vitrines, un poêle ancien,.....

***Dans la salle municipale***

Les délibérations du Conseil Municipal de 1880.....sont affichées ainsi que les photos des anciens élèves (environ 70).

***Samedi 28 juin 2003***

15 heures, voici les premiers arrivants, rencontres, retrouvailles,.....beaucoup d'émotions. Les visites de la salle municipale, des classes commencent.....

***17 h 30, début du spectacle des enfants***

1ère partie, reconstitution d'une classe, autrefois et maintenant, avec les élèves de GS-CP et CE. Moïse Berthommé raconte son école et explique comment on traçait la carte de France, Manon Emeillant lui dit sa vie d'écolière en 2003.



Le tout, ponctué de comptines chantées par les élèves de GS - CP

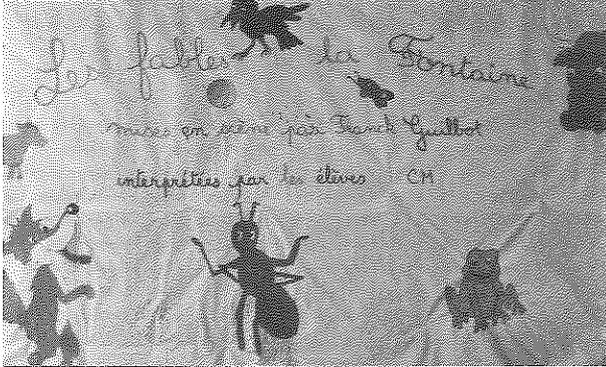


2<sup>ème</sup> partie

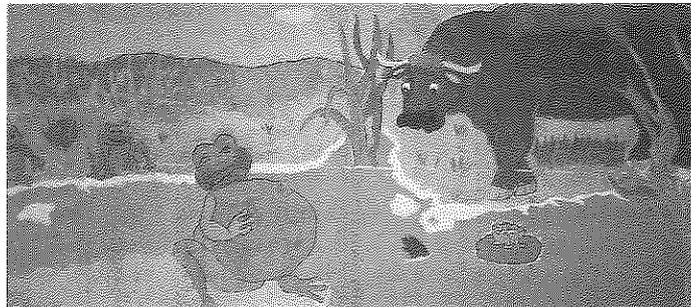
Les élèves de CM jouent les Fables de la Fontaine revues et corrigées par Franck Guillot.



La cigale et la fourmi



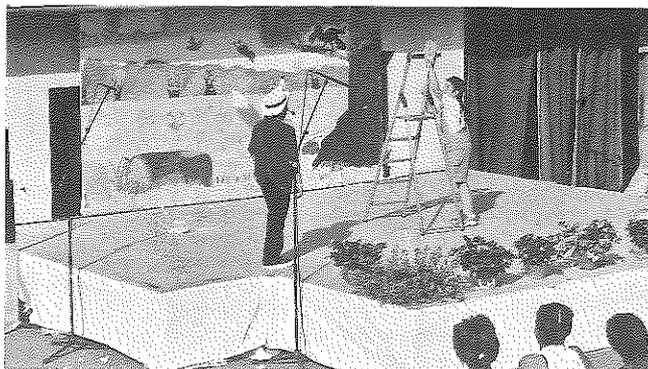
La grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf



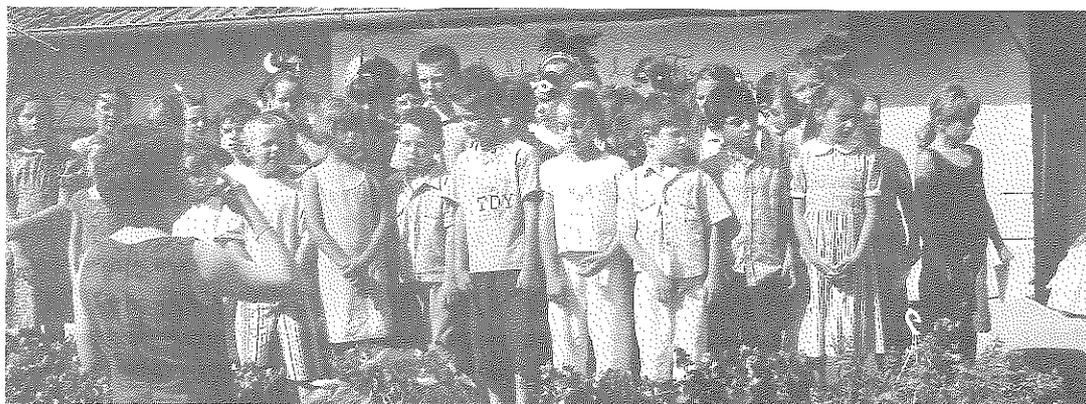
Le loup et l'agneau



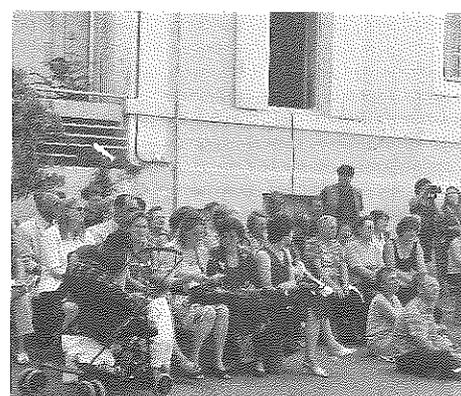
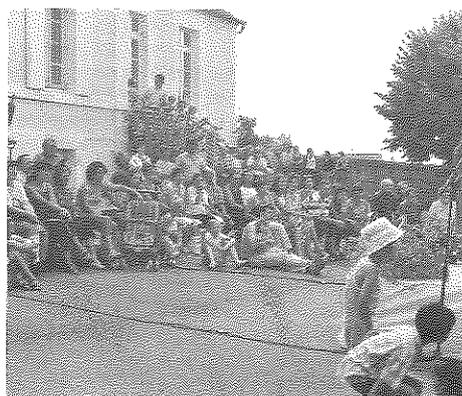
Et enfin le corbeau et le renard



Le spectacle s'est achevé sur la chanson "Méditerranée" reprise en chœur par les parents, les grands parents, ..



Le public était nombreux et a applaudi chaleureusement les acteurs pour leur prestation de qualité. Merci à Franck Guilbot, le metteur en scène.

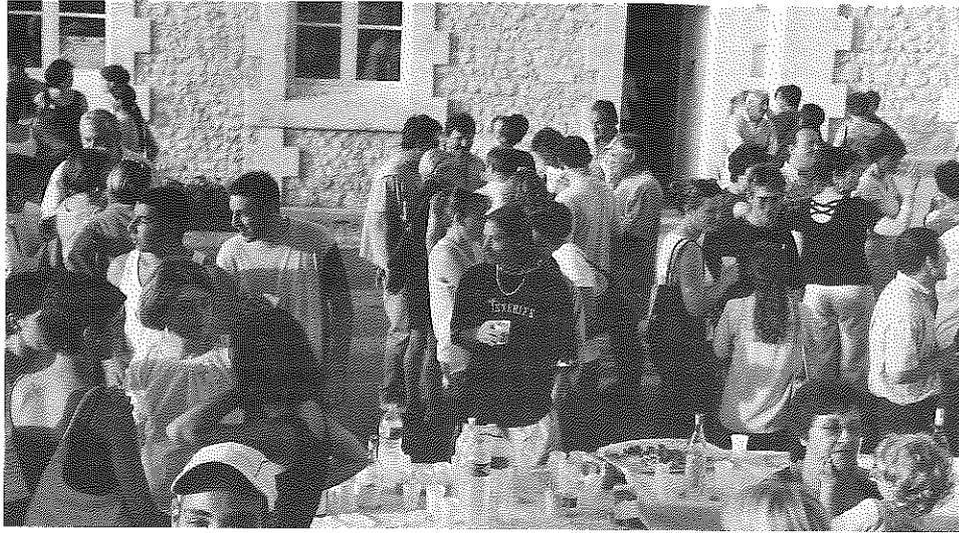


### Les discours

Ils furent prononcés par Thierry PANNIER, Président du Comité des Fêtes, Marie-Thérèse DAVID, Directrice de l'école, Alain DAVID, Maire de Touvérac et Pierre JAULIN, Maire de Baignes et Conseiller Général du Canton.



L'apéritif était offert par la Municipalité



Une photo de groupe a réuni anciens élèves et anciens maîtres



Enfin, un repas suivi d'un bal et d'un superbe feu d'artifice où l'on a pu lire **100 ANS** ont clôturé cette belle manifestation qui restera longtemps dans la mémoire des participants.



# A VOS CASSEROLLES

## LE CHAPON DE BARBEZIEUX

*« Je ne connais rien de plus propre à éclaircir un esprit assombri et à dénider un visage morose que la vue et le fumet d'un chapon de Barbezieux, bourré de truffes à tout rompre »* confiait le fin gastronome Brillat-Savarin.

L'excellente réputation dont jouissait jadis ce fleuron de la basse-cour charentaise a décidé plusieurs personnes à faire renaître cet élevage délicat.

Au moment de l'achat, le choix des poussins détermine déjà la qualité des futurs chapons. Le chapon, on le sait, est un coq que l'on a castré ou <chaponné> à l'âge de 2 mois. L'opération est minutieuse et nécessite de bonnes connaissances. Les chapons élevés en plein-air sont nourris royalement au maïs, soja, blé et minéraux. Ils ont un chant ridicule, leur crête s'atrophie mais ils deviennent bien dodus, replets jusqu'à peser 4,5 kg à l'approche des fêtes de Noël. Fin Octobre, début Novembre, le régime devient plus riche avec uniquement de maïs et du lait.

Trois semaines avant leur sacrifice, ils restent dans le noir et leurs rations sont mouillées d'eau. Tous ces soins leur donnent une chair fine, onctueuse, savoureuse et donc très recherchée.

Grâce au savoir-faire des gens du terroir, le chapon de Barbezieux a reconquis ses lettres de noblesse.

### CHAPON DE BARBEZIEUX A LA CHARENTAISE

Pour 4 personnes :

1 chapon de Barbezieux, 3 oignons, thym, laurier, persil, 250 g de champignons blancs de Charente (cèpes, girolles...), 1 bouteille de vin blanc, 2 c. à soupe de Pineau des Charentes et 2 c. à soupe de Cognac, 250 g de crème fraîche épaisse, 2 c à soupe de moutarde, 1 citron  
Faire revenir les oignons coupés très fins dans un peu de beurre à feu doux, en remuant sans cesse, il ne faut pas qu'ils colorent et il faut qu'ils fondent.

Puis ajouter ½ bouteille de vin blanc, le thym, le laurier, le persil en bouquet.

Couper le chapon en 6 morceaux que l'on fait dorer doucement dans une cocotte à fond épais. Puis verser dessus les oignons et le vins blanc, laisser cuire à couvert ¾ d'heure.

Préparer les champignons, les laver, les émincer, presser dessus le jus d'un citron, les faire cuire dans un peu de beurre en couvrant quelques minutes. Les ajouter au chapon ainsi que 2 cuillerées à soupe de cognac et de Pineau des Charentes.

Si la sauce est un peu claire, délayer un peu de farine avec du vin blanc froid et verser dans la cocotte. Au moment de servir, ajouter 250 g de crème fraîche épaisse, où l'on aura délayé 2 cuillerées à soupe de moutarde.

Mettre le tout dans un grand moule (porcelaine à feu) à bords assez haut et tenir au chaud à four tiédi.

Bon appétit !

Mots fléchés

Les animaux des fables de La Fontaine

|  |                                |  |                                  |  |   |   |  |   |  |  |  |   |
|--|--------------------------------|--|----------------------------------|--|---|---|--|---|--|--|--|---|
| PLAINTES<br>NE VA PAS<br>SANS LE<br>CORBEAU                    |                                | PETIT AVEC<br>LE CHAT ET<br>LA BELETTE<br>OU OU<br>BÉCASSE |                                  | PATRONNE<br>DE L'ALSACE<br>DIVINTE                     |   | BOÎTE À<br>IMAGES<br>CHC<br>PRÉNOM<br>FÉMININ |  | DANS LA<br>GAMBIE<br>LONGUE<br>REONGOTE   |  | FLOTTE<br>VOULAIT SE<br>FAIRE AUSSI<br>GROSSE QUE<br>LE BŒUF |  | DÉPLORE<br>COMPLÈTE-<br>MENT<br>PRÊTRE                        |
|  |                                |  |                                  |  |   |   |  |   |  |  |  |   |
| EXCÈS<br>À TABLE<br>EST PARÉ<br>DES PLUMES<br>DU PACON         |                                |  |                                  |  |   |   |  |   |  | RUSH<br>TRANSPORT<br>PARISIEN                                |  |   |
|  |                                |  |                                  | UN COUREUR<br>TROP SÛR<br>DE LUI<br>PHILOSOPHE<br>GRÈC |   |   |  |   |  |  | LES GENS<br>AVEC LE<br>MÈRE ET<br>SON FILS |   |
| SAPEES<br>VOIE<br>LACTÉE                                       |                                |  |                                  |  |   |   |  | VICTOIRE<br>D'EMPIRE<br>FORMULE<br>RAPIDE |  |  |  | RUSSE OU<br>BULGARE   |
|  |                                |  | DIFFICILE À<br>TROUVER           |  | PROVOQUONS<br>UNE VIVE<br>INDIGNATION                 |   |  |   |  |  |  | CAUSE DE<br>L'IMPATIENCE                                      |
| VAPOREUSE<br>PETITE<br>GALETTE<br>DE SOUS                      |                                |  |                                  |  |   |   |  |   |  | ODILE EN<br>AFRIQUE<br>AU CAS QU                             |  |   |
|  |                                | L'ACTINIUM<br>LE RENARD<br>ET LA...                        |                                  |  |   |   |  |   |  |  |  | BERGE<br>UNE VICTIME<br>DU LORP                               |
| NON BLANCHI<br>UTILE<br>AU VANNEUR                             |                                |  |                                  |  |   |   |  |   |  | ELLE SORT<br>D'UN CRATÈRE<br>CAPITALE<br>AFRICAINNE          |  |   |
|  |                                |  |                                  |  |   |   |  |   |  |  |  |   |
| LE RAT L'A<br>DÉLIVRÉ<br>D'UN REYS                             | IL EST<br>INFIRMEMENT<br>PETIT |  | CONJONCTION                      |  |   |   |  |   |  | INDIQUE<br>UN LIEU   |  | MÉLANGERA<br>À UN<br>LIQUIDE                                  |
|  |                                |  |                                  | INCENDIE<br>PATRIE<br>DE VIVALDI                       |   | MET FIN<br>À UN<br>CONTRAT                    |  | ILS<br>S'AVANÇENT<br>DANS LA MER          |  | VILLE DES<br>PAYS-BAS<br>LE COCHE<br>ET LA...                |  |   |
| TÊTE D'UN<br>MISSILE<br>AFFLUENT<br>DU DANUBE                  |                                |  |                                  |  |   | MIS LE TAIN<br>COIN DU<br>BOUCHER             |  |   |  |  |  | TRAVAUX<br>D'ARBO-<br>CULTEUR                                 |
|  |                                |  | PIGEONNÉES<br>TERRE<br>ARGILEUSE |  |   |   |  | LA... AUX<br>ŒUFS D'OR<br>REFLECTE        |  |  |  |   |
| COULEUR<br>DES AJOJCS<br>HOMME<br>DE ROBE<br>TÊTE<br>COURONNÉE |                                |  |                                  |  | MATIERE À<br>COUPONS                                  |   |  |   |  |  |  | IMPAIR<br>CELUI DES<br>VILLES EST<br>AVEC CELUI<br>DES CHAMPS |
|  |                                | CHANTEUSE<br>PRISE AU<br>DÉPOURVU<br>NOTE                  |                                  |  |   |   |  |   |  | ESCARPEMENT<br>ROCHEUX<br>BORDANT<br>UNE CÔME<br>PRASEODYME  |  |   |
| L... ET LES<br>DEUX<br>COMPAGNONS<br>NOMMÉS                    |                                |  |                                  |  | ON LE<br>PARCOURT<br>SUR LES<br>TROITTOIRS<br>CHINOIS |   |  | TOUR<br>EN MER                            |  |  |  |   |
|  |                                |  |                                  |  |   | SUPPRIMAS<br>LA PARTIE<br>LA P...<br>HAUTE    |  |   |  |  |  |   |



